

**Communauté d'agglomération  
La Riviera du Levant**

**Conseil communautaire du 26 Juin 2023**

**DÉLIBÉRATION N°2023-CC-5S-PSDT-76**

**ADHESION DE LA CARL A L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (ODAS)**

L'an deux mille vingt trois, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL), sur convocation publiée et affichée à la date du 20 juin, s'est réuni le 26 juin au Gosier à 18 H 00, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**Monsieur Teddy MARY ayant été désigné secrétaire de séance.**

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41**

**Votant : 39 (dont 12 pouvoirs)**

**Conseillers présents : 27**

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Cédric	CORNET	1		
2	M.	Bernard	PANCREL	1		
3	M.	Loïc	TONTON		1	Liliane MONTOUT
4	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	1		
5	Mme	Liliane	MONTOUT	1		
6	M.	Jean-Luc	PERIAN		1	Bernard PANCREL
7	M.	Guy Albert	BACLET	1		
8	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
9	M.	Francs	BAPTISTE	1		
10	M.	Richard	ALBERT	1		
11	Mme	Nanouchka	LOUIS	1		
12	Mme	Mélila	PHOUDIAH	1		
13	Mme	Muguette	DAIJARDIN	1		
14	Mme	Mariane	GRANDISSON	1		
15	Mme	Nadia	CELINI	1		
16	M.	Christian	BAPTISTE	1		
17	M.	Teddy	BARBIN		1	Cédric CORNET
18	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	1		
19	M.	Hugues	CHATEAUBON		1	Marianne GRANDISSON
20	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE		1	
21	Mme	Elodie	CLARAC	1		
22	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL		1	Eric LATCHOUMANIN
23	M.	Jules Joël	FRAIR		1	Wenny Youna MOLIA
24	M.	Lucien	GALVANI		1	Jacques KANCEL

25	M.	Michel Eloi	HOTIN	1		
26	Mme	Valérie	HUGUES		1	Jocelyne VIROLAN
27	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
28	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT		1	Sophie PEROUMAL épouse. SYLVANISE
29	M.	Jacques	KANCEL	1		
30	Mme	Sylvia	LAPTES	1		
31	M.	Eric	LATCHOUMANIN	1		
32	M.	David Laurent	LUTIN	1		
33	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE		1	Sylvia LAPTES
34	M.	Teddy	MARY	1		
35	Mme	Wenny Youna	MOLIA	1		
36	Mme	Nina Valentine	PAULON	1		
37	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	1		
38	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		1	Christian BAPTISTE
39	M.	Yves	QUIQUEREZ		1	Francs BAPTISTE
40	M.	Patrick	SOLVET		1	
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	1		

## Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L 116 – 1 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) ;

**Vu** la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant ;

**Vu** la convention de partenariat de l'Observatoire Fiscal, Social et Économique Mutualisé (OFSEM) ;

**Considérant** l'obligation réglementaire et législative de réalisation des analyses des besoins sociaux (ABS) par les Communes, et la nécessité de mise à jour continue des données ;

**Considérant** la stratégie communautaire de réaliser un Analyse des Besoins Sociaux Intercommunal (ABSI) en lieu et place des ABS communaux et la nécessité de mise à jour continue des données ;

**Considérant** la volonté de la CARL de développer les autres volets de l'OFSEM et notamment le volet social ;

**Considérant** la nécessité que le territoire se dote d'un outil de veille sociale ;

**Considérant la volonté de mettre en place toute collaboration utile à la b**

- Dans le cadre du projet relatif à la mise en place du volet social de l'OFSEM sur la base d'un partenariat "CARL-villes membres", la CARL souhaite que cette démarche soit pertinemment menée, de sorte qu'il puisse s'inscrire dans le temps et être utile au territoire. Aussi, suite à la conclusion de l'avenant à la convention de partenariat de l'OFSEM, une adhésion à l'ODAS est envisagée.
- En effet, l'ODAS accompagne depuis sa création en 1990 les collectivités territoriales adhérentes dans la mise en œuvre de leurs projets structurants ainsi que dans le déploiement de leur politique en matière sociale dans toute la France, y compris l'Outre-mer.
- Créée à l'initiative des présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée Nationale et du Sénat, l'association compte parmi ses missions :
  - L'évaluation de l'impact des politiques sociales
  - La participation à une meilleure connaissance par les adhérents des stratégies, des organisations et des financements consacrés à la solidarité.
  - Le recensement, l'expertise et la diffusion des innovations en matière de développement social
- L'adhésion de la CARL permettra notamment de profiter d'expertises, de rapports, contacts et inscriptions à des événements en tant que membre de l'association.

**Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.**

**À l'unanimité des voix exprimées,**

**Par 39 voix pour,**

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant à l'ODAS pour un montant de cotisation annuelle de 1980 € TTC.

**Article 2 :** D'approuver les statuts associés.

**Article 3 :** D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Article 4 :** **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**

  
Cédric CORNET

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

***La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradam.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradam.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.***

## BAREME DES COTISATIONS

**En application de l'article 9 alinéa premier des statuts, le montant des cotisations, tel qu'il a été arrêté par l'Assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2018 :**

- Adhésions individuelles (membres honoraires et associés)	100 €
- Établissements ou associations à caractère local	370 €
- Collectivités territoriales à statut particulier (TOM, etc.)	990 €
- Associations d'Élus et de professionnels de l'Action Sociale	990
- Villes de moins de 5 000 habitants	300
- Villes entre 5000 habitants et moins de 10 000 habitants et leurs CCAS	480
- Villes entre 10 000 habitants et moins de 25 000 habitants et leurs CCAS	720
- Villes entre 25 000 habitants et moins de 50 000 habitants et leurs CCAS	990
- Villes de 50 000 à 100 000 habitants et leurs CCAS	1 980
- Villes de plus de 100 000 habitants et leurs CCAS	2 980
- Départements de moins de 300 000 habitants	1 980
- Départements de 300 000 à 400 000 habitants	2 980
- Départements de 400 000 à 600 000 habitants	3 960
- Départements de 600 000 à 800 000 habitants	4 980
- Départements de plus de 800 000 habitants	5 940
- Associations et Établissements publics nationaux	9 900
- Entreprises	14 900

**Toute institution ou collectivité locale, adhérente, peut augmenter le montant de son adhésion de façon exceptionnelle pour une année donnée.**

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 971-200041507-20230626-2023\_CC5SPICV77-DE



CLARIFIER les évolutions sociales  
ADAPTER l'action publique

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



# QU'EST CE QUE L'ODAS?

## CLARIFIER LES ÉVOLUTIONS SOCIALES POUR ADAPTER L'ACTION PUBLIQUE

Créé en 1990 à la demande des présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'Odas (Observatoire national du développement et de l'action sociale - <https://odas.net/>) est une association qui analyse l'action des collectivités publiques et institutions locales en matière de cohésion sociale. A cette fin, il évalue l'impact des diverses politiques éducatives et sociales, consacrées notamment à la protection de l'enfance, à l'insertion et au soutien à l'autonomie. Son champ d'intervention s'est progressivement élargi à toutes les politiques contribuant à la consolidation du vivre-ensemble. L'Odas apporte également son concours aux différents acteurs pour une meilleure connaissance des publics et de leurs besoins sociaux, de l'évolution des stratégies, des organisations et des financements consacrés à la solidarité.

Par ailleurs, pour entretenir et renforcer les dynamiques d'innovation locale, l'Odas a créé en 2006 l'Agence des pratiques et initiatives locales « Apriles » qui recense, expertise et diffuse les innovations les plus prometteuses en matière de transformation sociale et de développement social ([odas.apriles.net](https://odas.apriles.net)). En 2020, le Lab'AU ([odas.labau.org](https://odas.labau.org)) est créé, un site ressource pour changer durablement le regard sur le vieillissement et le handicap et donner toute leur place dans la société aux personnes âgées et/ou handicapées.

Enfin, les travaux de l'Odas montrent de manière récurrente l'effet délétère de l'affaiblissement des liens entre les habitants et l'aléa des repères partagés. Les valeurs et le sens du collectif ne vont plus de soi. Cette évolution fragilise non seulement les personnes en difficulté mais également les réponses sociales. Elle menace fondamentalement la cohésion de la société. C'est pourquoi, depuis plus de vingt ans, l'Odas s'est engagé dans la promotion des valeurs qui rassemblent, en invitant à revitaliser la valeur républicaine de fraternité et à développer la citoyenneté ([journeecitoyenne.fr](https://journeecitoyenne.fr) ; [jncf.fr](https://jncf.fr)).



# Sommaire

## INTRODUCTION ..... 5

## 1. ÉTUDES ET RECHERCHES-ACTIONS ..... 6

### I – Six études nationales ..... 7

I.1. L'évolution des dépenses et des activités sociales des départements ..... 7

I.2. L'impact de la crise sanitaire sur la parentalité ..... 7

I.3. L'impact de la crise sur les pratiques de la protection de l'enfance ..... 8

I.4. L'impact de la décentralisation sur la protection de l'enfance ..... 8

I.5. Les dynamiques locales d'animation des Semaines Bleues ..... 9

I.6. Crise sanitaire, bonnes pratiques et innovation ..... 10

### II - Neuf recherches-actions ..... 11

II.1. L'engagement d'une ville dans le développement actif de la citoyenneté ..... 11

II.2. L'action éducative d'une ville et la protection de l'enfance ..... 12

II.3. La mise en œuvre du projet stratégique d'une association de protection de l'enfance ..... 12

II.4. La construction de la MDA du département de l'Orne ..... 12

II.5. L'évaluation et l'évolution du projet stratégique d'un service dans le champ de l'hébergement d'urgence ..... 13

II.6. Le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ..... 13

II.7. Le soutien éducatif et la protection de l'enfance ..... 14

II.8. Les dynamiques de coopération des acteurs de la protection de l'enfance dans les cités éducatives ..... 15

II.9. Le rôle des aînés dans la cité ..... 15

## 2. LE RECENSEMENT ET L'ANALYSE DE L'INNOVATION SOCIALE ..... 16

### I - L'expertise des pratiques innovantes ..... 17

I.1. La production éditoriale ..... 18

I.2. La présence sur les réseaux ..... 19

I.3. La présence dans les publications traditionnelles ..... 19

I.4. Le partenariat avec d'autres réseaux ..... 19

### II. Un laboratoire de l'innovation locale concernant les aînés et les personnes vivant avec un handicap ..... 19

## 3. VALORISATION ET PROMOTION DES RECOMMANDATIONS DE L'ODAS ET DES EXPÉRIENCES NOVATRICES ..... 22

### I. Les voies de la diffusion ..... 23

I.1. Les publications (print et web) ..... 23

I.2. Les manifestations ..... 23

I.3.1. Conférence « Habitats inclusifs, intermédiaires, alternatifs : pratiques et enjeux, réalités locales et nationales » ..... 23

I.3.2. XIVe Assises nationales de la protection de l'enfance – « Un méta-besoin de sécurité » ..... 23

I.3.3. Bilan plan pauvreté en Occitanie ..... 24

I.3.4. Droits de l'Enfant et Contentieux Familial ..... 24

### II. Promotion de la citoyenneté et de la fraternité ..... 25

II.1. L'essaimage de la Journée citoyenne ..... 25

II.1.1. Le rôle de l'Odas ..... 25

II.1.2. La promotion de la Journée citoyenne ..... 25

II.1.3. L'accompagnement à la mise en œuvre de la Journée citoyenne ..... 26

II.2. La Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité, année beta ..... 26

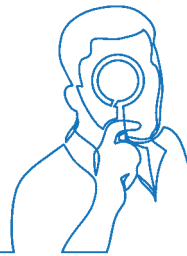


1  
publication

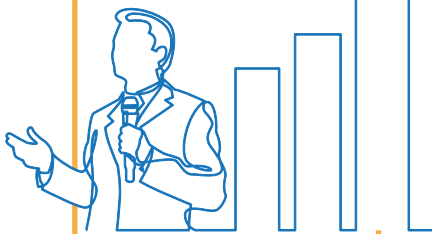


2  
rapports

6  
études  
nationales

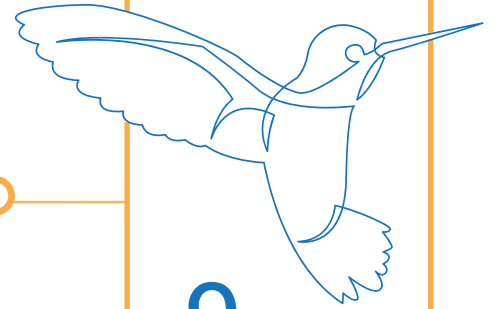


15  
expertises



En  
2021  
l'Odas  
c'est

9  
recherches-  
actions



10  
expertises

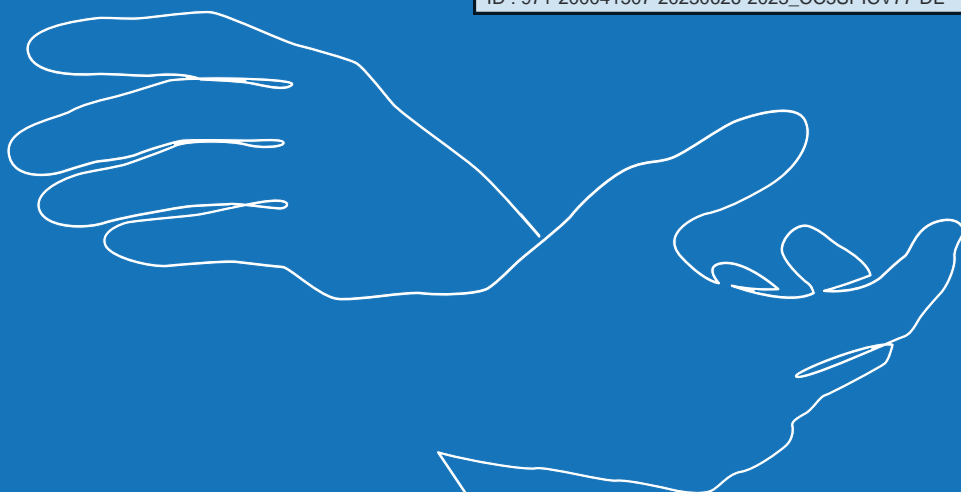


Lancement  
de la Journée  
Nationale  
Citoyenneté et  
et Fraternité



Journée  
citoyenne :  
congrès national





## INTRODUCTION

La crise sanitaire liée au Covid-19 a continué de perturber la vie sociale et économique du pays tout au long de l'année, en dépit de la mise en œuvre généralisée de la vaccination. Toutefois, malgré la multiplication des variants de ce virus et des différentes mesures de protection, les activités économiques et sociales ont repris de manière sélective et très progressive.

Si des adaptations ont été nécessaires, ce rapport témoigne cependant d'une activité diversifiée et soutenue. Elle a été possible grâce à la confiance et à la contribution de tous les acteurs locaux et nationaux impliqués ou sollicités. Ces réalisations ont aussi pu être effectuées grâce au soutien financier de tous les adhérents et aux différents concours de l'Etat, de la protection sociale, des collectivités locales, des associations et des entreprises, sans omettre la forte implication des permanents et des conseillers de l'Odas, salariés et bénévoles, pour assurer la conduite effective et quotidienne de tous ces travaux.

L'ampleur de ce qui a été fait peut se vérifier dans les trois champs d'activité de l'Odas : les études et recherches-actions (première partie) ; le recensement et l'analyse de l'innovation sociale (deuxième partie) ; la valorisation et la promotion des recommandations de l'Odas et des expériences novatrices (troisième partie).



# ÉTUDES ET RECHERCHES-ACTIONS

1

En cohérence avec sa conception de l'observation, l'Odas conduit ses travaux avec le souci d'une démarche participative. C'est exigeant mais indispensable, car ce sont les acteurs concernés qui détiennent le mieux la connaissance de ce qu'ils font.

En dépit du contexte de crise sanitaire, le nombre de déplacements a été plus important que l'année précédente. Si elle ne peut se substituer aux rencontres physiques, la visioconférence, qui était un moyen de pallier les conséquences du confinement, est désormais un outil qui facilite les échanges. Elle est un support fréquemment utilisé, y compris dans des formules qui allient aussi le présentiel d'une partie des participants.

En 2021, l'Odas a engagé ou poursuivi six études nationales (I) et neuf recherches-actions (II).

## I – SIX ÉTUDES NATIONALES

Ces études concernent :

- › L'évolution des dépenses et des activités sociales et médico-sociales des départements ;
- › L'impact de la crise sanitaire sur la parentalité ;
- › L'impact de la crise sur les pratiques de la protection de l'enfance ;
- › La décentralisation de la protection de l'enfance ;
- › Les dynamiques locales d'animation des Semaines Bleues ;
- › Crise sanitaire, bonnes pratiques et innovation.

### 1.1. L'évolution des dépenses et des activités sociales des départements

Cette étude, conduite chaque année, concerne l'évolution des activités et des dépenses sociales et médico-sociales des départements. Elle portait sur l'exercice 2020 et les résultats ont été présentés à la presse le 21 octobre 2021 en visioconférence. Cette présentation s'est déroulée avec la participation de représentants de La Banque Postale, partenaire de cette étude, apportant sa contribution sur l'évolution des recettes des départements.

Rappelons que la réalisation de cette étude repose sur un échantillon représentatif d'une quarantaine de départements. Elle permet d'estimer très précisément, moins de six mois après la fin de l'exercice budgétaire, les évolutions par domaine d'intervention et par nature de dépenses (allocations, maintien à domicile, hébergement), avec la préoccupation permanente de croiser résultats financiers et données d'activité. En outre, le travail d'interprétation des résultats s'appuie sur une concertation avec les acteurs concernés et, si nécessaire, sur des enquêtes complémentaires.

La publication de cette lettre a été retardée afin de mieux interpréter certaines données liées à l'impact de la crise sanitaire. Par ailleurs, cette édition a été enrichie d'une vision rétrospective de l'action sociale et médico-sociale des départements.



En 2020, la dépense et la charge d'action sociale ont fortement progressé, bien au-dessus de l'inflation. Mais une partie des effets réels de la crise sanitaire n'en seront visibles qu'ultérieurement, en particulier concernant les enfants à protéger, car nombre de familles ont été fortement perturbées par les contraintes nées de cette crise. À ces difficultés s'ajouteront celles de la prise en compte dans les budgets départementaux des déficits prévisibles des services et établissements sociaux et médico-sociaux, liés à l'impact de la crise sanitaire sur leur activité.

Mais ce qui est le plus préoccupant, c'est que les départements risquent d'être moins bien outillés pour répondre à cette forte augmentation des besoins. L'Etat ne sera certainement pas en mesure d'accroître sa contribution financière au budget des collectivités locales, alors que les recettes autonomes des départements seront elles aussi nécessairement affectées par les effets de la crise sanitaire. On peut donc affirmer que s'ouvre dorénavant

un cycle très préoccupant pour l'avenir de l'action sociale départementale, sauf à imaginer que de ces difficultés surgissent de nouvelles opportunités de transformation et d'optimisation de nos réponses. En effet, malgré de nombreuses tentatives, deux axes déterminants de rationalisation de l'action sociale départementale n'ont toujours pas abouti : le premier porte sur la réorientation des financements vers plus de prévention et de prévention<sup>1</sup>, seules aptes à atténuer la progression de la détresse sociale dans les domaines de la protection de l'enfance mais aussi de la dépendance ; le second porte sur la définition de nouvelles formes de coopération entre tous les acteurs publics et parapublics, pour mutualiser les ressources et simplifier les procédures, ce qui pourrait permettre par ailleurs

d'améliorer les relations avec les publics concernés, et de renforcer la crédibilité de la décentralisation de l'action sociale.

### 1.2. L'impact de la crise sanitaire sur la parentalité

En fin d'année 2020, l'Odas a été sollicité par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) afin de

1. Aussi appelée co-veillance, le terme « prévenance » vient du Québec. Dépassant la notion de prévention, ce concept renvoie au fait, « d'être attentif aux besoins de chacun et de faire à plusieurs, dans une logique collective et une dynamique de lien social » (Jean EPSTEIN, 2006).

construire, avec l'Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (AFIREM), une enquête auprès des parents allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Oise sur la manière dont ils avaient vécu le premier confinement avec leurs enfants. Une visioconférence (modalité retenue du fait de la crise sanitaire) a ensuite été organisée par la CAF en direction des parents et des acteurs professionnels du soutien à la parentalité du département. Le thème portait sur les effets du confinement du printemps 2020 sur la vie des familles. Un rapport (non publié) sur ce travail a été remis en juin 2021 à la CAF de l'Oise.

L'enquête, réalisée auprès des parents, dont les résultats ont servi de base d'échanges pour la visioconférence sur le thème Covid-Parentalité, suggère de relativiser les effets négatifs de la crise. Les parents qui ont répondu - en majorité les mères - expriment globalement avoir fait face, même si une part non négligeable d'entre eux exprime un sentiment d'isolement pour l'éducation des enfants. Mais ce sentiment n'est pas spécifiquement lié à la période du confinement.

Loin d'un tableau idyllique, l'analyse ne saurait être binaire : d'un côté les familles qui jouissent des bonheurs du vivre ensemble, de l'autre celles en souffrance. La vie confinée alterne entre temps conviviaux et stress (gérer plusieurs enfants en bas âge dans un lieu unique), sentiment d'isolement, frustrations (sorties limitées, éloignement des proches, éloignement des professionnels aussi (quand les visites à domicile et les lieux dédiés aux temps collectifs sont désinvestis). Le temps libéré et le télétravail semblent profiter davantage aux parents qu'aux professionnels, désemparés par une rupture de leurs pratiques habituelles.

Finalement, cette enquête fait émerger le besoin de repenser le lien professionnel avec les parents. Il s'agirait alors de promouvoir la co-construction d'« alliances éducatives » avec les parents et l'ensemble des acteurs concernés, plutôt que d'agir uniquement dans une logique de « soutien à la parentalité ».

### 1.3. L'impact de la crise sur les pratiques de la protection de l'enfance

À l'occasion de chaque édition des Assises nationales de la protection de l'enfance organisées par la société editrice et de formation Action Sociale, l'Odas réalise une étude pour alimenter la réflexion des participants. En 2020, il

s'agissait de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les pratiques dans le champ de la protection de l'enfance (cf. Lettre de l'Odas – décembre 2020 – Protection de l'enfance : quand le confinement révèle des pistes d'amélioration). En 2021, une nouvelle étude a cherché à vérifier si les constats de la précédente perduraient.

Les répondants confirment majoritairement que la crise a changé durablement les pratiques professionnelles, avec l'émergence de l'usage du numérique et son corollaire des relations à distance. Il en résulte une évolution dans les relations entre les familles et les professionnels, avec des postures perçues comme plus égalitaires. En effet, les échanges à distance, par téléphone ou par visioconférence, ont conduit les interlocuteurs à exposer leur propre intimité, montrant ainsi les difficultés rencontrées par chacun dans la gestion de leur vie familiale. Pour les deux tiers des répondants, « l'aller vers » les familles a été plus important.



Deux impacts délétères pour les enfants sont relevés sur les apprentissages, la santé mentale et les troubles du comportement. En revanche, cette deuxième étude fait état d'un ressenti chez les professionnels, beaucoup moins homogène sur le fonctionnement interne des organisations et sur les coopérations. Cela n'est pas surprenant car l'un comme l'autre nécessitent l'entretien de relations suivies et soutenues pour être structurants.

Les principaux résultats de cette nouvelle étude ont été mis en perspective avec les grands enseignements de la précédente et comparés à plusieurs études nationales (notamment celle de l'Assemblée nationale, celle de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE), celle du Haut Conseil au Travail Social (HCTS)) et locales. Ces résultats ont été présentés lors des Assises de la protection de l'enfance qui se sont tenues à Nantes en juin 2021.

### 1.4. L'impact de la décentralisation sur la protection de l'enfance

Le caractère stratégique de la responsabilité des départements en matière de protection de l'enfance a conduit l'Association des départements de France (ADF) à solliciter l'Odas afin d'analyser leur action. Cette mission a pour ambition de dresser un bilan de l'exercice de cette compétence afin de mieux circonscrire ses réussites, ses difficultés et ses perspectives.

Dans un premier temps, l'Odas a réalisé une enquête « Décentralisation de la protection de l'enfance : quel bilan ? » comportant une cinquantaine de questions sur les différents aspects de la protection de l'enfance (la prévention, l'information préoccupante, les modalités de prise en charge, l'observation, les pratiques et initiatives innovantes). Une exploitation des réponses a conduit à la production d'un rapport préliminaire, remis à l'ADF fin décembre 2020. Compte tenu de son caractère inachevé, il n'a pas été rendu public.

En 2021, deux rapports (juin puis décembre - non publiés) ont été produits et rendus à l'ADF. Il s'agissait d'une analyse à chaque fois plus complète incluant les données croisées et les réponses aux questions ouvertes relatives aux pratiques ainsi qu'aux initiatives innovantes. Ces dernières concernent le domaine de la prévention, de l'accompagnement à l'autonomie et de la protection pour les enfants, adolescents, jeunes majeurs et mineurs non-accompagnés (MNA).

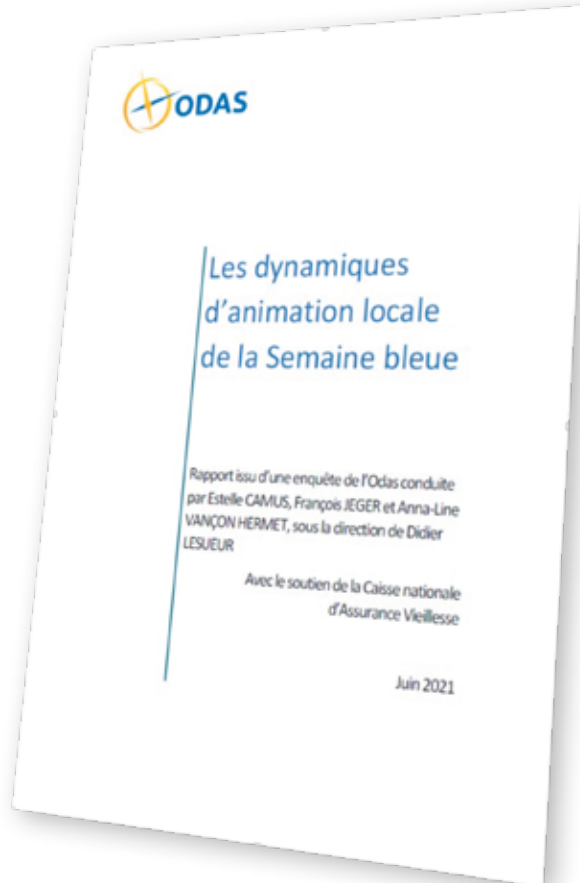
Ces résultats seront ensuite confrontés aux informations dont dispose l'Odas depuis 32 ans du fait de ses nombreux travaux sur le sujet. Cette méthode devrait permettre de rédiger un véritable bilan de la politique de protection de l'enfance menée par les départements depuis la décentralisation. Le rapport devrait être rendu public dans le cours de l'année 2022.

### 1.5. Les dynamiques locales d'animation des Semaines Bleues

La Semaine Bleue est un évènement annuel qui permet aux acteurs du territoire, en lien avec les aînés, d'organiser pendant une semaine des animations variées destinées à créer et renforcer les liens entre générations et à faire prendre conscience de la place des plus âgés dans notre société.

A l'occasion des 70 ans de la Semaine Bleue, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS), qui assure la coordination de la manifestation, et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), qui contribue au financement de cette coordination, ont souhaité engager une démarche de redynamisation. C'est pourquoi la Cnav, dans le cadre d'un partenariat avec

l'Odas, lui a confié une étude sur les dynamiques d'animation locale de la Semaine Bleue. L'objectif était double : dresser un état des lieux de cette animation notamment du rôle des Comités départementaux de la Semaine Bleue, et formuler des hypothèses opérationnelles pour impulser de nouvelles dynamiques locales.



Pour répondre aux contraintes de calendrier et aux aléas de la crise Covid, l'Odas a engagé une démarche en deux temps :

- Une enquête flash menée entre le 6 juillet et le 15 septembre 2020 auprès des 16 URIOPSS (organismes régionaux métropolitains des outre-mer affiliés à l'UNIOPSS) et des 96 départements métropolitains, sur la base de deux questionnaires d'une dizaine d'items, en partie identiques. Les taux de réponses ont été de 75% pour les départements et 70% pour les URIOPSS.

- 29 entretiens individuels réalisés entre le 26 octobre et le 15 novembre 2020, auprès d'un panel de structures représentatives des porteurs d'initiatives mises en œuvre pendant la Semaine Bleue : huit communes, six CCAS, six établissements accueillant des personnes âgées (centres hospitaliers, EHPAD, résidences seniors, SSR) et neuf structures di-

verses (associations, médiathèques, établissements scolaires...).

Les résultats de l'étude ont donné lieu à la rédaction d'un rapport remis en juin 2021, dont la diffusion a été réservée à l'ensemble des parties prenantes (comité d'entente de la Semaine Bleue, administrateurs de la Cnav, participants ayant répondu à l'enquête et aux entretiens...).

Ce rapport met en évidence les difficultés rencontrées pour impulser une animation de la Semaine Bleue au niveau départemental, en raison, d'une part, de l'influence limitée des comités départementaux (lorsqu'ils sont encore actifs) et, d'autre part, de l'implication aléatoire des acteurs départementaux (départements, Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie) ou régionaux (URIOPSS) susceptibles de prendre le relais.

Ce rapport rend également compte de la vitalité de la Semaine Bleue au niveau local, de l'engagement des structures communales et des acteurs locaux pour animer la manifestation ainsi que de leurs attentes pour la faire évoluer.

L'ensemble de ces constats nourrissent une dizaine de propositions présentées en conclusion, afin de renouveler durablement les dynamiques de la Semaine Bleue, en réaffirmant son sens et ses objectifs dans une perspective de participation intergénérationnelle et de mobilisation transversale des institutions pour favoriser l'inclusion de tous.

## I.6. Crise sanitaire, bonnes pratiques et innovation

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS - Ministère des solidarités et de la santé) a fait appel à l'Odas pour capitaliser les bonnes pratiques et initiatives inspirantes mises en œuvre par les collectivités locales et leurs partenaires pour répondre à des besoins identifiés dans le champ social pendant le premier confinement.

L'Odas a donc expertisé et analysé les conditions d'émergence et les facteurs de réussite d'une dizaine d'actions portées par des acteurs de terrain pour faire face aux multiples déstabilisations individuelles et collectives que cette crise a provoquées.

Pour ce faire, l'Odas a procédé, dans un premier temps, à un recensement un recensement de bonnes pratiques et initiatives inspirantes des collectivités locales ou de leurs partenaires. À cette fin, les différents retours d'expérience rendus publics, mais aussi l'inventaire mené durant la période du premier confinement (régulièrement publié sur le site de l'Odas pendant cette période), ont été utilisés. Mais l'essentiel des initiatives ont été sélectionnées à partir des réponses à un appel à contribution lancé auprès des départements et des villes adhérentes de l'Odas. 111 initiatives ont ainsi été recueillies. Ce mode de recueil n'a pas facilité l'identification d'initiatives prises par des habitants eux-mêmes.

Une pré-sélection de 27 initiatives a été effectuée sur la base de six critères :

- ▶ Le repérage et l'accompagnement des nouveaux publics touchés par la précarité ;
- ▶ Les modes de coopération initiés entre les différents acteurs du territoire ;
- ▶ L'évolution des pratiques professionnelles dans une logique « d'aller vers » ;
- ▶ L'implication des bénévoles et leur cadre d'intervention ;

- ▶ Les réponses apportées en dépit des contraintes normatives et réglementaires ;
- ▶ La généralisation possible de l'action.

Fin mars 2021, le comité de pilotage (DGCS / Odas) a retenu dix actions à expertiser et a validé les points d'attention à prendre en compte pour l'analyse.

Le deuxième trimestre 2021 a été consacré à la réalisation des expertises qui s'est heurtée à une double difficulté. D'une part, compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire et des restrictions dans les déplacements, l'ensemble des entretiens ont dû être menés en visio-conférence, avec toutes les limites de cet outil. D'autre part, les contraintes du contexte ont aussi imposé un étalement dans le temps plus important que prévu du planning des entretiens.

Ces initiatives, prises pour répondre à l'urgence, prouvent qu'il est possible de s'organiser autrement et efficacement pour répondre à différents besoins. Elles

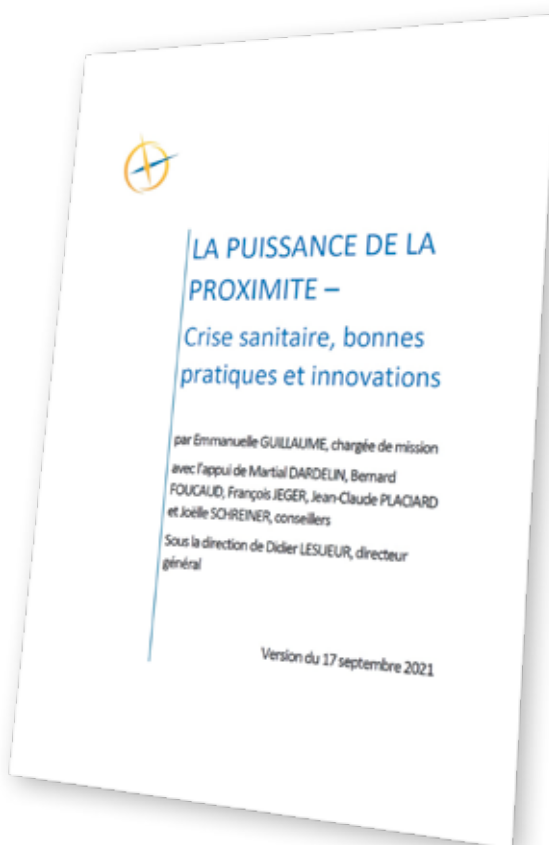
sont des illustrations exemplaires d'une action agile dont la finalité prévaut sur le strict respect des règles. Elles montrent également la puissance de la proximité : les institutions publiques n'auraient pas pu satisfaire seules les besoins d'habitants, pour certains vitaux, aussi rapidement et efficacement sans l'engagement, la réactivité et l'inventivité des acteurs de terrain et des habitants eux-mêmes.

Si l'on veut tirer les enseignements de ces initiatives pour renouveler fondamentalement nos pratiques, dans une logique durable de transformation sociale, cette étude montre que certaines conditions sont indispensables.

La première condition est la nécessité de créer et d'entretenir un climat de confiance entre tous les acteurs et les institutions dans

chaque territoire. La seconde condition est de laisser l'espace nécessaire pour que l'initiative locale soit possible. La troisième condition est un changement de postures pour les financeurs et les décideurs. Si leur rôle reste bien sûr d'impulser (fixer le cap, les grandes orientations, les objectifs communs à atteindre, veiller à l'équité entre les territoires...), il doit se doubler d'un rôle de « facilitateur », qui apparaît de plus en plus stratégique.

Le rapport final a été remis à la DGCS en septembre 2021. Il a fait l'objet d'une publication sur le site de l'Odas au premier trimestre 2022.



## II - NEUF RECHERCHES-ACTIONS

L'origine d'une recherche-action est très variable. Elle peut partir de la préoccupation d'une commune, d'un département ou même d'une association. Mais elle doit aboutir à une démarche de co-construction portant sur un objet de préoccupation partagé entre le partenaire et l'Odas et doit s'inscrire dans les orientations stratégiques de l'Odas.

L'engagement d'une recherche-action nécessite un temps de maturation plus ou moins long. C'est ainsi que plusieurs partenariats ont été préparés cette année, notamment un relatif au projet social d'une commune (Fontenay-aux-Roses – Hauts-de-Seine) et un autre relatif aux Assises des solidarités que le département de l'Eure engage. Quoi qu'il en soit, dès son engagement, sa mise en œuvre participative a vocation à mobiliser les acteurs afin de favoriser des dynamiques de changement.

Six recherches-actions concernent une seule institution :

- › L'engagement d'une ville dans le développement de la citoyenneté ;
- › Le rôle éducatif d'une ville et la protection de l'enfance ;
- › La mise en œuvre du projet stratégique de l'association RETIS ;
- › La construction de la MDA du département de l'Orne ;
- › L'évaluation et l'évolution du projet stratégique d'un service dans le secteur de l'hébergement d'urgence ;
- › Le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec le département de la Guadeloupe.

Trois recherches-actions concernent plusieurs collectivités :

- › Soutien éducatif et protection de l'enfance ;
- › Dynamiques de coopération des acteurs de la protection de l'enfance dans les cités éducatives ;
- › Le rôle des aînés dans la cité.

### II.1. L'engagement d'une ville dans le développement actif de la citoyenneté

Le maire et les élus de la commune de Faverges-Seythenex (Haute-Savoie) considèrent que la citoyenneté n'est ni un acquis, ni une utopie. C'est pourquoi ils souhaitent faire de ce sujet un axe fort et transversal de leur action.

Dans un premier temps, il s'agit d'élaborer une charte de la citoyenneté, dont ils souhaitent qu'elle résulte d'une construction avec les habitants, les partenaires institutionnels, le monde associatif, les bailleurs sociaux, l'Éducation nationale, etc.... Ils ont précisé les fondements de leur orientation « savoir être citoyen » :

- › Porter de l'attention à l'harmonie de la vie collective ;
- › Inscrire la volonté et l'engagement dans la formule du vivre-ensemble ;
- › Faire de la citoyenneté une ambition et un projet ;
- › Développer de nouveaux modes de coopération entre les acteurs ;
- › Transformer les partenariats ponctuels en partenariats de conviction et d'action globale ;
- › Renforcer la fraternité dans le triptyque républicain « Liberté, Égalité, Fraternité » pour œuvrer à une société qui rapproche et qui fédère, unie autour de valeurs communes.

Pour soutenir cette démarche, le maire et les élus se sont appuyés sur l'Odas à travers une recherche-action. C'est ainsi qu'une convention de partenariat a été signée le 21 décembre 2021, à l'issue d'une séance de travail réunissant le maire et ses adjoints. Une réunion de lancement de la démarche, présidée par le maire et rassemblant des responsables de l'administration communale et des partenaires, s'est tenue l'après-midi.





## II.2. L'action éducative d'une ville et la protection de l'enfance

La ville d'Orly a souhaité analyser l'efficacité de ses interventions dans le domaine de la prévention des risques sociaux concernant les enfants, grâce à une recherche-action menée avec l'Odas engagée en 2017. Ses objectifs portaient sur : l'amélioration de l'observation des besoins des enfants et de leurs familles, nécessaire à une meilleure adaptation des réponses ; le développement de la prévenance et de la prévention ; le renforcement de la coopération entre les acteurs locaux en matière de protection de l'enfance. Il en a résulté l'élaboration d'un plan d'action dont la mise en œuvre a été différée du fait de la crise sanitaire.

En 2021, la gestion des conséquences de la crise sanitaire a encore monopolisé les énergies de nos correspondants dans la commune, limitant, de ce fait, leur disponibilité pour la poursuite de la mise en œuvre de cette recherche-action. Toutefois, la direction de l'éducation souhaite inscrire cette démarche dans celle du renouvellement du projet éducatif de la ville (PEO). L'état des lieux de la recherche-action va être utilisé pour alimenter le bilan de la mise en œuvre du PEO ainsi que ses nouvelles orientations. Cette démarche a permis de renforcer, au sein de la ville, le lien entre l'approche éducative et l'approche sociale. Par ailleurs, cette démarche va appuyer le déploiement de la cité éducative, avec la préoccupation de diffuser les nouvelles avancées dans le cadre de ce label, à l'ensemble de la ville.

## II.3. La mise en œuvre du projet stratégique d'une association de protection de l'enfance

L'association RETIS, créée en 2007, est une association qui intervient dans le champ de la protection de l'enfance en Haute-Savoie. Son projet mobilise, outre les acteurs de la protection de l'enfance, des acteurs habituellement éloignés de ces pratiques : société civile, monde de la recherche et parents. Son projet a pour finalité d'améliorer la vie des enfants vulnérables en tissant et en retissant les liens familiaux et sociaux abîmés.

Après plus de dix ans d'existence, son directeur-fondateur a sollicité l'Odas fin 2019 pour réaliser une évaluation de l'action de cette association. L'Odas ne réalisant pas de prestation de services, il a donc été nécessaire de rechercher une formule compatible avec cette demande. Il a été convenu de mener une recherche-action pour vérifier comment la promesse de RETIS « protéger l'enfant dans son environnement avec ses proches » est mise en œuvre.

Pour mener cette démarche, un dispositif original a été mis en œuvre, en constituant un groupe de « chercheurs associés » composés de parents, de jeunes, de tiers dignes de confiance, de travailleurs sociaux, de cadres et de collaborateurs de l'Odas (cf. photo).

En 2021, six séances de travail, une sur place et cinq en visioconférence, se sont tenues. Les grilles de recueil des données relatives à l'activité du Service d'action



éducative en milieu ouvert avec hébergement (SAE-MOH) et à l'activité du service soutien aux tiers dignes de confiance (Tiers) ont été réalisées et testées.

Mais l'impact de la crise sanitaire et les difficultés de recrutement de personnels sociaux et médico-sociaux ont fortement perturbé le déroulement du programme de travail. Le projet se poursuivra donc en 2022.

## II.4. La construction de la MDA du département de l'Orne

L'Odas a été sollicité pour accompagner la direction des solidarités du département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de l'Orne afin de « construire une réponse ambitieuse au service de tous les Ornais en perte d'autonomie ». Il s'agissait d'étudier les possibilités de rapprocher les services de la direction de l'autonomie avec ceux de la MDPH sans exclure l'hypothèse de créer une Maison de l'Autonomie (MDA), en s'appuyant sur une démarche participative impliquant les agents concernés. Une convention de partenariat a donc été conclue à cet effet.

Entre le 18 février et le 6 juillet 2021, quatre séminaires de deux à trois jours ont eu lieu, mobilisant les services concourant à l'exercice de la compétence « autonomie » du département. Plus précisément, les agents et les cadres ont été sollicités pour construire l'état des lieux. Ensuite, l'identification des principaux process a impliqué essentiellement les cadres. Ce travail a permis de retenir cinq process, dont le contenu et les pistes de mutualisation ont été détaillés : « Accueil – Information – Orientation », « Evaluation – Instruction », « Mise en œuvre de la décision », « Suivi et accompagnement », « Observation des besoins – Qualité des services ». Le caractère participatif de la démarche a permis aux cadres concernés de mieux se connaître, et de s'impliquer progressivement. En parallèle, des entretiens ont été menés par l'Odas avec des élus, les cadres dirigeants et les partenaires associatifs (Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et institutionnels (ARS).

En octobre 2021, à l'issue des élections départementales, le nouveau vice-président en charge des solidarités a souhaité poursuivre la démarche, en fixant explicitement l'objectif d'aller vers une MDA. Il s'agit donc de proposer aux élus une nouvelle organisation, et de

définir de nouvelles modalités de travail. C'est la troisième fois que l'Odas accompagne un projet de MDA, après la Lozère et la Haute-Loire. Cette démarche va se poursuivre en 2022.

## II.5. L'évaluation et l'évolution du projet stratégique d'un service dans le champ de l'hébergement d'urgence

L'association CILIOHPAJ assure le portage du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) du département du Lot-et-Garonne, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'État pour la période 2020-2022. Elle a pour mission de trouver des solutions d'hébergement d'urgence pour les personnes vivant dans la rue. L'association a sollicité l'Odas afin de l'accompagner dans la réalisation d'un état des lieux du fonctionnement de ce SIAO. Cette demande se situe dans le prolongement de l'étude conduite par l'Odas en 2019 et 2020 en partenariat avec la DGCS, et portant sur les relations entre les services sociaux des départements et les SIAO.

La démarche a d'abord consisté à rencontrer tous les partenaires du SIAO, afin de dresser les principaux constats concernant leurs engagements et leurs attentes et identifier les forces et les faiblesses du fonctionnement. Ses contours institutionnels avaient été redessinés au 1er janvier 2020 à la suite d'un regroupement associatif qui rendait caduque l'organisation préexistante entre 2010 et 2019. L'état des lieux et les recommandations ont été partagés avec tous les acteurs du SIAO, avec une attention particulière aux relations avec les bailleurs sociaux et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Ensuite, les instances de pilotage et de gestion du SIAO ont été reconfigurées et les outils de pilotage ont été co-construits avec l'ensemble des acteurs. Puis, la mise en place a été engagée progressivement pour parvenir à un plein effet à partir de janvier 2022, suivant un plan d'action validé par les acteurs du dispositif. Par ailleurs, le rapport d'activité annuel a été repensé collectivement afin de permettre à tous les partenaires une lecture partagée de l'action du SIAO et des résultats observés.

En 2022, la recherche-action se poursuivra afin de soutenir la consolidation des nouvelles dispositions de gestion et d'animation du dispositif et d'engager l'évaluation de la convention pluriannuelle d'objectifs au regard, notamment, de l'ambition désormais assignée par l'État de faire des SIAO la clé de voûte du Service public de la Rue au Logement.

## II.6. Le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Cette recherche-action a été conçue et engagée en 2019 avec le département de la Guadeloupe, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle vise à organiser un guichet unique de proximité interinstitutionnel dans les territoires infra-départementaux

sous le vocable d'accueil social universel de proximité (ASUIP), mais également à inscrire dans l'action la référence de parcours souhaitable, avec une nécessaire clarification de son rôle. En effet, il s'agit de définir ce qu'est le référent de la personne ou de la famille alors que ce sont surtout des référents thématiques (par exemple, le référent « aide sociale à l'enfance ») qui sont couramment désignés comme dans la plupart des départements. Enfin, l'ambition est également de rechercher davantage de participation des personnes concernées. L'ensemble des travaux menés sont co-construits et s'appuient sur une large participation des acteurs concernés.

En 2021, la poursuite de la crise sanitaire n'a pas permis de développer l'ensemble du programme prévu.

Plusieurs actions ont néanmoins été réalisées :

- ▶ La finalisation et la validation du cahier des charges des formations ASUIP et référent de parcours en étroite collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Les formations associeront, dans les mêmes modules, les professionnels impliqués dans les dispositifs, agents territoriaux ou personnels des associations ou services publics partenaires ;
- ▶ La mise en œuvre du dispositif ASUIP avec les agents du centre communal d'action sociale (CCAS) du territoire de Sud Grande Terre avec une nouvelle méthode d'information qui passe désormais par des entretiens individualisés avec chaque acteur majeur du territoire pour faciliter l'expression de chacun sur ses contraintes organisationnelles et partenariales. Cette nouvelle méthode a permis de créer une plus grande dynamique dans les réunions d'information collectives ;
- ▶ La production d'outils d'évaluation avec un groupe de professionnels représentatif : un guide d'évaluation pour les usagers et des fiches d'évaluation ainsi qu'un tableau de bord de suivi de la recherche-action ;
- ▶ La poursuite de réunions de travail par visio-conférence avec l'équipe élargie, qui, au-delà des chargés de projet, comprend désormais des responsables de territoire d'action sociale (RTAS) du département et leurs adjoints. L'objectif est de soutenir leur implication dans le développement de l'ASUIP et la mise en place des référents de parcours sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe. Dans le cadre de leur fiche de poste, les RTAS et leurs adjoints se voient confier la responsabilité d'animer les instances partenariales stratégiques et techniques qui seront installées en 2022 sur les six territoires d'action sociale ;
- ▶ L'élaboration du cahier des charges pour concevoir une plateforme de gestion des flux d'information et des documents nécessaires à l'ASUIP et à la référence de parcours. Ce cahier des charges a été élaboré à la suite d'entretiens réalisés auprès de responsables de CCAS et des professionnels informaticiens du département après avoir repéré les pratiques d'échange d'informations en cours et avec une volonté de réaliser un système simple, pertinent et compatible avec les systèmes des partenaires déjà existants.

En octobre 2021, l'Odas a produit un document de synthèse reprenant les finalités, les différentes étapes réalisées et les productions validées. Il s'agissait aussi de préciser les points forts, les points de vigilance et les facteurs de résistance ou d'adhésion au changement.

L'année 2022 sera en particulier centrée sur l'accompagnement de la mise en place des instances territorialisées, le soutien de l'encadrement au suivi et au pilotage de l'ASUIP et des référents de parcours, l'actualisation des documents supports et la réalisation d'une évaluation auprès des usagers.

## II.7. Le soutien éducatif et la protection de l'enfance

Rappelons que la recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance » a été préfigurée avec la ville d'Orly et que huit départements ont souhaité rejoindre cette démarche, avec l'identification dans chaque département de deux territoires pilotes : Haute-Loire (en cours de détermination), Haute-Savoie (Gaillard et Rumilly), Meurthe-et-Moselle (Lunéillois et Terres de Lorraine), Moselle (Woippy, territoire Metz/Orne et Boulay, territoire Forbach/Saint-Avold), Nord (Valenciennes et Louches), Sarthe (Le Mans et Pays Maine Saosnois), Pyrénées-Atlantiques (Pau et Pays des Gaves) et Yvelines (Bonnières/Freneuse et Saint-Cyr-l'Ecole). Cette recherche-action a fait l'objet d'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ – DGESCO).

Elle vise, à partir d'un état des lieux établi en commun, à définir et à mettre en œuvre de nouveaux modes de relation entre tous les acteurs concernés à un titre ou à un autre par l'enfance, la jeunesse et la famille afin de développer des actions de prévention. Il s'agit, avec toutes les organisations en lien avec des enfants et des jeunes - et en priorité avec les écoles -, de mobiliser tous les acteurs concernés du territoire. La finalité est d'organiser un environnement plus favorable à l'éducation des enfants avec les parents, en faisant de l'éducation un enjeu partagé à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire, pour que les difficultés rencontrées par les enfants et leurs parents puissent trouver des solutions – individuelles ou collectives – le plus précocement possible.

La recherche-action se décline méthodologiquement en 5 étapes au niveau local : lancement de la démarche, avec la rédaction d'une feuille de route ; construction de l'état des lieux sur un temps limité, dont l'objectif est d'appréhender l'état du partenariat ; restitution et qualification de l'état des lieux ; construction des expérimentations et mise en œuvre ; évaluation des expérimentations.

La recherche-action repose sur une logique participative, afin de soutenir une dynamique collective de travail allant de la réflexion à l'action. Elle combine un travail conduit localement, en fonction des caractéristiques de chacun des sites, et une dimension nationale, par des analyses ef-

fectuées régulièrement avec toutes les parties prenantes de la démarche. Cette dimension nationale est principalement mise en œuvre par l'animation d'un comité de pilotage qui, outre la mise en commun des travaux menés dans chaque territoire, pratique des auditions de personnalités qualifiées et décide des adaptations à apporter à la démarche. Ainsi, deux comités de pilotage nationaux ont été tenus le 20 mai 2021 avec l'intervention de Madame Julie Chapeau sur le thème « Les freins à la participation des familles – déconstruisons nos préjugés », puis le 2 décembre 2021 avec l'intervention de Madame Isabelle Tlatti, conseillère technique national du service social à la DGESCO (MENJ)<sup>2</sup>. Elle a présenté les missions du Service social en faveur des élèves et ses évolutions récentes.

En dépit des aléas imposés par l'évolution de la crise sanitaire, s'agissant de la conduite des travaux dans les territoires, l'avancée par département est la suivante (Pour Orly, voir supra II.2) :

- › **Département de la Haute-Loire** : la crise sanitaire et le contexte institutionnel ont conduit à différer l'engagement de la démarche ;
- › **Département de la Haute-Savoie** : les entretiens de l'état des lieux et la restitution ont eu lieu en début d'année. Les ateliers pour identifier et organiser des actions ont également eu lieu ;
- › **Département de la Meurthe-et-Moselle** : à l'automne 2021, le département a décidé d'arrêter la recherche-action afin de se consacrer à d'autres projets prioritaires ;
- › **Département de la Moselle** : après une nouvelle réunion de remobilisation des acteurs en début d'année, les entretiens de l'état des lieux ont eu lieu, permettant de réaliser leur restitution en fin d'année ;
- › **Département du Nord** : les ateliers pour identifier et organiser des actions, dont un avec des parents, ont pu avoir lieu ;
- › **Département des Pyrénées-Atlantiques** : les ateliers pour identifier et organiser des actions ont eu lieu. Au regard de la crise sanitaire et d'un contexte de ressources humaines compliqué pour le département, celui-ci a différé la mise en place des actions opérationnelles ;
- › **Département de la Sarthe** : le déploiement de la phase action de la recherche-action a été poursuivi ;
- › **Département des Yvelines** : le département a réalisé sa feuille de route, et organisé des réunions partenariales très suivies dans chaque territoire pour engager la démarche. Les entretiens de l'état des lieux ont eu lieu en fin d'année.

Alors que les différents territoires concernés par la recherche-action se trouvent à des stades hétérogènes d'avancement, les états des lieux, quasiment tous terminés, permettent néanmoins de commencer à tirer des enseignements sur l'approche de la prévention, sur les coopérations éducatives ainsi que sur la participation des familles.

Cette recherche-action se poursuivra en 2022.

<sup>2</sup> Il est rappelé qu'outre l'Etat (MENJ), cette recherche-action est soutenue par l'assemblée des départements de France (ADF), la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), la Fédération nationale des centres sociaux de France, la Fondation OCIRP, la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales (Unaf).

## II.8. Les dynamiques de coopération des acteurs de la protection de l'enfance dans les cités éducatives

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), a initié, en partenariat avec le MENJ (DGESCO), le programme « Cités éducatives ». La finalité est de construire des écosystèmes autour de la question centrale de l'enfance et de la jeunesse, avec une attention plus soutenue au devenir des plus fragiles. Ce programme vise à encourager dans les territoires un partenariat entre l'ensemble des acteurs en lien avec des enfants, qu'ils exercent au sein-même ou en dehors des établissements scolaires. Ce programme s'appuie sur deux orientations : d'une part, la nécessité de donner les clés du territoire aux acteurs de l'Éducation nationale en trouvant les modalités opérationnelles qui leur permettent de s'appuyer sur leur environnement pour mobiliser l'ensemble des ressources utiles sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ; d'autre part, l'ambition de partager les enjeux éducatifs et de les définir de manière plus collective, en impliquant les collectivités locales, particulièrement les communes, les parents et toutes les ressources disponibles du quartier : habitants et acteurs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, économiques, etc. Fin 2021, ce sont 126 grands quartiers « politique de la ville » qui ont été labellisés « Cités éducatives », sur candidature et engagement des mairies. D'ici 2022, 74 cités éducatives supplémentaires devraient être labellisées concernant potentiellement un million d'enfants et de jeunes de 0 à 25 ans.

Le programme « Cités éducatives » et la recherche-action de l'Odas « Soutien éducatif et protection de l'enfance » (voir supra II.7) convergent ainsi dans leurs finalités. Un partenariat a donc été engagé entre la coordination nationale des Cités éducatives (composée de l'ANCT et de la DGESCO) et l'Odas.

La coordination nationale des Cités éducatives (CNCE) a notamment souhaité s'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie sociale de l'Odas pour que des territoires volontaires s'engagent dans un accompagnement renforcé. En faisant bénéficier la CNCE des premiers constats de la recherche-action « soutien éducatif et protection de l'enfance » et en déployant une méthodologie désormais éprouvée, l'Odas propose de soutenir les dynamiques de coopération entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (parents, personnels sociaux, médico-sociaux, éducatifs..., ASE, PMI, communes, caisses des écoles et CCAS, CAF, Éducation nationale, associations), au sein de cités éducatives volontaires, dans une finalité de prévention ciblée, voire de prévention globale (prévenance).

Sur le plan national, la démarche a été ponctuée par deux séances du comité de pilotage (27 août et 28 oc-

tobre 2021). Conçues comme un espace d'échanges entre partenaires associés à la recherche-action, ces premières séances ont permis d'élaborer une stratégie de communication afin d'impliquer des cités éducatives.

La recherche de cités éducatives volontaires a été engagée à partir du mois de septembre 2020. Ce travail de mobilisation a été rendu très compliqué par la poursuite de la crise sanitaire. En effet, celle-ci a eu un lourd impact sur le fonctionnement quotidien des établissements scolaires, acteurs centraux des cités éducatives.

En dépit de cette difficulté, depuis juillet 2021, huit cités éducatives, représentant la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> vague du label, ont décidé de participer à la recherche-action : Altonnes, Chanteloup-Les-Vignes, Epinay-Sur-Seine, Orly, Pantin, Port-De-Bouc, Roubaix et Toulouse.

La première étape de la recherche-action, consistant à la rédaction des feuilles de route et des réunions de mobilisation des acteurs, a pu être engagée. Au total, l'Odas a ainsi rencontré plus de 300 acteurs parmi ces huit cités éducatives. Les objectifs de la recherche-action au sein des territoires participants ont été clairement identifiés lors des comités de pilotage locaux : encourager la coopération avec les parents, favoriser l'implication des parents au sein de la cité éducative et développer des actions de prévention autour de l'école.

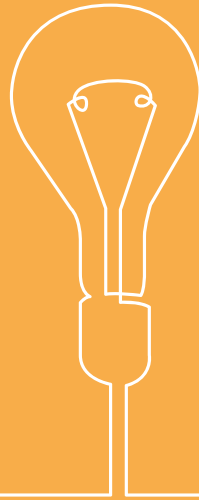
Cette démarche se poursuivra en 2022.

## II.9. Le rôle des aînés dans la cité

Initiée avec le comité de pilotage tenue en fin d'année 2018, la recherche-action « Le rôle des aînés dans la cité » a l'ambition d'identifier et de mettre en œuvre tout ce qui peut concrètement favoriser la mobilisation des aînés dans la cité, ce qui nécessite de rechercher de nouvelles formes de coopération entre tous les acteurs concernés, dont, bien évidemment, les habitants eux-mêmes.

Les premiers constats issus des travaux menés avec les villes de Bordeaux et Saint-Jean-de-Maurienne, le XIX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et le département de la Marne confirment le caractère très stratégique et éminemment transversal de cette démarche. Cependant, la crise sanitaire persistant, les conditions n'étaient pas réunies pour la poursuite du travail engagé. La suspension de ces travaux a donc été maintenue en 2021.

Cette démarche, encore plus nécessaire pour l'avenir de notre société dans le contexte actuel, sera reprise. Elle constitue l'un des axes du projet stratégique de l'Odas.



# LE RECENSEMENT ET L'ANALYSE DE L'INNOVATION SOCIALE

# 2

L'Agence des pratiques et innovations locales (Apriles) recense, expertise et diffuse les innovations les plus significatives et les plus prometteuses en matière de transformation sociale et de développement social ([www.odas.apriles.net](http://www.odas.apriles.net)) (I).

En s'appuyant sur plus de 15 ans de savoir-faire, l'Odas a créé en 2020 le Lab'AU ([www.odas.labau.org](http://www.odas.labau.org)). Ce laboratoire de l'autonomie s'appuie sur l'expérience acquise avec Apriles pour capitaliser sur une thématique pour laquelle l'Odas a bâti une expertise pointue, celle de l'autonomie. Il en résulte un site ressource pour changer durablement le regard sur le vieillissement et le handicap et donner toute leur place dans la société aux personnes âgées et/ou en situation de handicap (II).

Les expertises du Lab'AU sont en libre accès par l'intermédiaire du site Apriles, et bénéficient, depuis le milieu de l'année 2020, d'un site dédié, en libre accès, facilité pour les aînés et les personnes vivant avec un handicap.

## I - L'EXPERTISE DES PRATIQUES INNOVANTES

Créée par l'Odas en 2006 et intégrée à son équipe, Apriles a pour rôle de promouvoir une culture de l'innovation sociale en identifiant, en expertisant et en faisant connaître un ensemble d'initiatives inspirantes, porteuses d'une démarche de développement social et susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires. Ces initiatives doivent répondre à une quinzaine de critères, dans une approche de l'innovation qui ne se limite pas aux aspects techniques ou technologiques, mais qui tient aussi compte de l'ingénierie de projets, des méthodologies employées, d'approches plus transversales dans la mise en œuvre des politiques et des dynamiques de partenariats générées. A la différence d'autres plateformes plus thématiques ou émanant de têtes de réseau, Apriles se positionne sur toutes les pratiques dès lors qu'elles génèrent du développement local, social, écologique ou économique.

2021 est la première année pleine d'utilisation du nouveau site internet d'Apriles (refondu en 2020). Il est utile de rappeler à cet effet que le site est non seulement accessible directement, mais qu'il est aussi mieux mis en valeur sur le nouveau site de l'Odas ainsi que sur le site du Lab'AU. Il est donc intéressant de mesurer les conséquences de cette refonte et de cette nouvelle architecture en termes de fréquentation. Cependant, cette mesure n'est pas facilitée par l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) garantissant la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Le RGPD a un impact fort sur les statistiques de fréquentation, rendant difficile une comparaison de la fréquentation du site avec les années précédentes. En effet, le RGPD exige de recueillir le consentement

des utilisateurs du site pour l'installation de cookies permettant de mesurer leur fréquentation. Seuls les internautes acceptant les cookies sont désormais comptabilisés. Les spécialistes estiment en moyenne selon les sites que 20% à 40% des utilisateurs donnent leur consentement. Le volume de fréquentation enregistré est donc beaucoup plus faible que le volume de visiteurs réels. Cependant, la mise en perspective de certaines données de fréquentation permet d'apprécier l'évolution du trafic.

En 2021, on comptabilise ainsi, par rapport à 2020, une hausse de 60% du nombre d'utilisateurs (5 730 utilisateurs ayant accepté les cookies) et une augmentation de 74% du nombre de sessions (9 102). Par ailleurs, la part du trafic direct (personnes allant directement sur le site, sans passer par un moteur de recherche ou un lien) représente 20%. La part du trafic provenant d'autres sites (liens renvoyant vers notre site) représente quant à elle 27% (contre 13% en 2020), ce qui traduit un meilleur référencement du site. On constate, par ailleurs, une hausse de la part de visite depuis des téléphones portables (passant de 25% en 2019 à 35% en 2020, puis à 45% en 2021), ce qui tend à démontrer que le développement en responsive (qui s'adapte à l'écran) du site internet répond à un véritable besoin. Ces indices traduisent incontestablement une hausse de la fréquentation et du référencement du site. Cependant, afin d'obtenir des mesures plus précises à l'avenir, un nouvel outil a été développé en 2021 et implémenté sur le site en fin d'année. Il permettra de réaliser, dans le respect des dispositions du RGPD, des statistiques (basées sur l'anonymat) plus proches de la réalité en termes de fréquentation.

L'expertise produite par Apriles (I.1) n'est pas seulement accessible sur le web (I.2), mais également à travers des médias plus traditionnels et notamment la presse (I.3), ainsi que par sa contribution à d'autres réseaux (I.4).



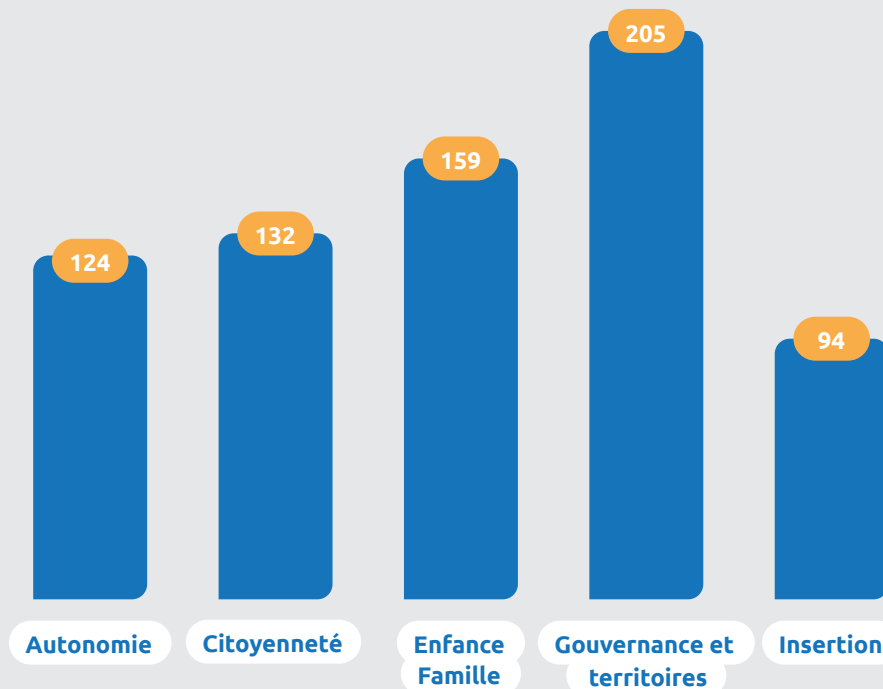
### I.1. La production éditoriale

Au 31 décembre 2021, le nouveau site internet d'Apriles ([www.apriles.net](http://www.apriles.net)) comptait 399 initiatives expertisées dans les différents champs d'intervention des acteurs sociaux, sous l'angle du développement social. A cette date, la base du site est toujours particulièrement riche en actions valorisant le bénévolat, la participation des habitants, les nouvelles pratiques professionnelles, les modes de gouvernance et les partenariats institutionnels innovants, la lutte contre l'exclusion sociale, les relations de voisinage, le développement social en milieu rural et les actions en faveur de la jeunesse.

L'agence a publié dix fiches en 2021. Quatre de ces fiches sont des mises à jour. En effet, depuis 2021,

l'équipe Apriles s'attache à mettre régulièrement à jour des fiches, choisies en fonction de deux critères : des fiches qui décrivent des actions particulièrement exemplaires ayant connu des transformations importantes (ex : *Vita'Rue : des activités au service du vivre ensemble et du pouvoir d'agir*) ; des fiches en lien avec les axes prioritaires de travail définis par l'Odas (ex : *Perche Digital Séniors : quand le numérique encourage le dialogue entre les générations* ; *API bus, à la rencontre des seniors isolés* ; *Jardin'âge : un terreau pour le développement social local*). Pour effectuer ces mises à jour, la méthodologie est la même que pour une nouvelle expertise : entretiens avec le porteur de projet, des partenaires et des usagers ; consultation des documents disponibles – (rapports d'activité, mesures d'impact...).

#### RÉPARTITION PAR THÈMES DES INITIATIVES AU 31 DÉCEMBRE 2021



Nb : Le total des initiatives par thèmes est supérieur au total des initiatives publiées car une même action peut relever de plusieurs champs et/ou catégories.

### I.2. La présence sur les réseaux

Apriles continue à être présent sur les réseaux sociaux à travers son compte @AgenceApriles sur Twitter et à travers le compte LinkedIn de l'Odas. Parmi les abonnés figurent de nombreuses collectivités locales, plusieurs réseaux nationaux (Labo ESS, Uccas, Rennes, L'Outil en Main, Initiatives, l'Observatoire de la laïcité, Alliance Ville Emploi, Resolis, Uniopss, Fonda, Ocirp, Familles rurales, Open Asso, Carrefour des innovations sociales, Ripess Europe, L'ESPER, Fabrique Territoires Santé...) et plusieurs journalistes. Souvent retweetés, les envois d'Apriles sont, par ailleurs, re-

pris par plusieurs agrégateurs de contenus dans les champs de la gouvernance locale et de l'économie sociale et solidaire.

Un logo cliquable d'Apriles demeure visible sur les sites de plusieurs prescripteurs comme l'agence d'information « reporters d'espoir », plusieurs conseils départementaux, [www.resovilles.com](http://www.resovilles.com), [www.socioeco.org](http://www.socioeco.org), [wiser.org](http://wiser.org), le réseau de l'évolution durable... À signaler également, de nombreuses expériences d'Apriles.net figurent sur les sites de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), du Carrefour des innovations sociales (voir infra – I.4), du réseau rural français

ou sur or-gris.org par exemple. Apriles est également référencé comme site ressource sur plusieurs sites. A titre d'exemple, Apriles est mentionné dans l'espace professionnel du site [www.pourbienvieillir.fr/](http://www.pourbienvieillir.fr/), site de référence de l'inter-régime des caisses de retraite. Les associations et institutions faisant l'objet de fiches actions et de portraits d'acteurs mettent également ces textes en ligne sur leurs sites, avec un lien vers [apriles.net](http://apriles.net).

### 1.3. La présence dans les publications traditionnelles

Apriles est régulièrement cité dans plusieurs publications, dont les actualités sociales hebdomadaires (ASH). Partenaire fidèle d'Apriles, le Journal des acteurs sociaux (JAS) publie régulièrement des articles concernant les actions expertisées.

Les fiches actions sont également utilisées comme support pédagogique. C'est le cas notamment du manuel « Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales » des éditions *Nathan*, étoffé de nouvelles actions à chaque réédition, ainsi que d'un autre ouvrage des éditions *Eslevier Masson* en direction des terminales. À chaque fois, un encadré présente Apriles et son activité. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) utilise également le contenu du site dans le cadre de l'organisation de ses concours. Là aussi, à chaque fois, un encadré présente l'agence et son activité. Les publications d'Apriles sont de plus régulièrement citées dans sa lettre d'information documentaire « Solidarité, cohésion sociale, enfance ». Par ailleurs, plusieurs lycées, établissements universitaires et de formation, comme le lycée Valentine Labbé (59), l'Université Bretagne-Sud ou le Centre national d'enseignement à distance (CNED) de Grenoble, utilisent les fiches Apriles dans le cadre de leurs cours et de leurs examens.

### 1.4. Le partenariat avec d'autres réseaux

Depuis sa création, Apriles a toujours eu à cœur de diffuser librement et au plus grand nombre les actions expertisées afin de faciliter la mutualisation des connaissances. C'est pour cette raison que l'Odas est partenaire du Carrefour des innovations sociales ([www.carrefourdesinnovations sociales.fr](http://www.carrefourdesinnovations sociales.fr)). Initié par le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET devenu désormais ANCT) et La Fonda, il met en commun les innovations sociales repérées et expertisées par quelques 70 structures (La Banque des Territoires, le Groupement National des Initiatives et Acteurs Citoyens, le Réseau Rural Français, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne...). L'Odas, à travers Apriles, a été associé dès le départ à sa création et fait partie de la dizaine d'organismes qui le copilotent.

Reconnu pour son expertise sur les questions d'innovation sociale, l'Odas fait toujours partie du comité de sélection et du jury des « Trophées de l'innovation » de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP).

## II - UN LABORATOIRE DE L'INNOVATION LOCALE CONCERNANT LES AINÉS ET LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Le Lab'AU est un projet porté par l'Odas afin de répondre au besoin exprimé par les acteurs du champ du vieillissement et du handicap de disposer d'une ressource fiable, leur permettant d'appréhender les innovations de leur secteur, dans un contexte de profondes mutations démographiques, économiques, législatives et sociétales.

Ce projet a pour objectif de mettre à disposition d'un large public de décideurs, de professionnels, de citoyens, un site internet en libre accès. Ce site, <http://odas.labau.org>, propose une sélection d'initiatives innovantes ou exemplaires, des portraits d'acteurs et des actualités promouvant l'innovation au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, avec l'ambition de susciter un changement de regard sur l'âge et le handicap.

Fin décembre 2021, le site du Lab'AU proposait 44 fiches expertises dont 15 mises en ligne au cours de l'année, sept portraits d'acteurs et une cinquantaine d'articles d'actualité.

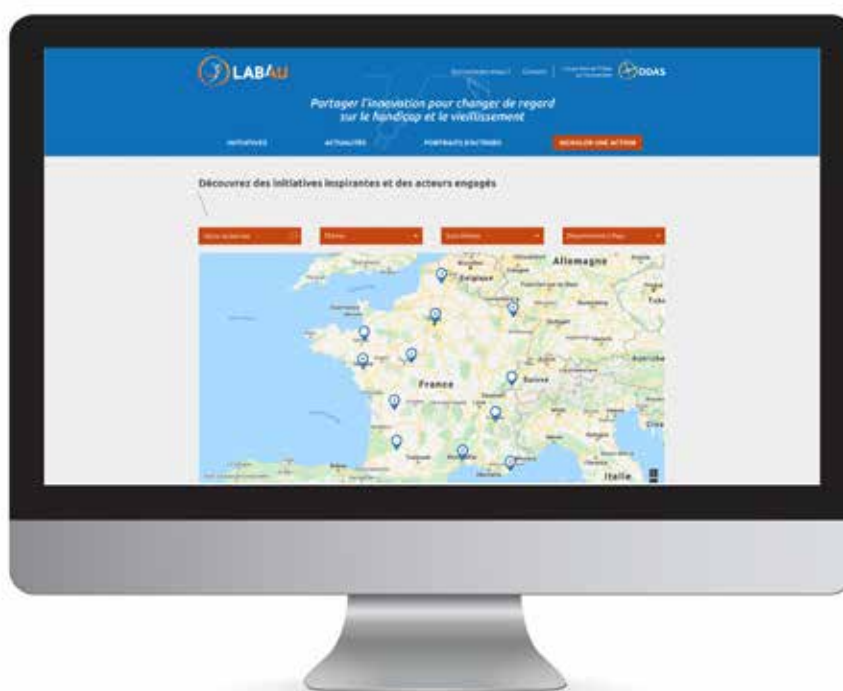
L'activité du Lab'AU repose notamment sur le repérage, l'expertise et la diffusion d'actions apportant des réponses nouvelles ou mettant en œuvre des outils, des pratiques professionnelles, des modes de gouvernance ou d'organisation nouveaux.

En 2021, l'Odas a poursuivi le travail engagé dans le cadre de la convention de partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sur la thématique du soutien aux proches aidants. Après avoir lancé, en septembre 2020, un appel à contribution autour de trois axes (les jeunes aidants ; le rôle des services à domicile dans le repérage et la prévention des situations d'épuisement du proche aidant ; permettre à l'aidant de se reconnaître comme tel), 2021 a été consacrée à l'expertise des douze actions sélectionnées.

Chacune a donné lieu à des entretiens individuels ou collectifs avec l'ensemble des acteurs du projet (porteurs, partenaires opérationnels, financiers, acteurs locaux et bénéficiaires), majoritairement lors de déplacements sur sites. Ces douze expertises ont confirmé le caractère innovant de onze actions, dont les fiches ont été intégrées au Lab'AU. Elles ont également permis d'approfondir la connaissance des dispositifs de soutien aux proches aidants et de leurs conditions de mise en œuvre.

La CNSA a souhaité que les expertises conduites par l'Odas sur le soutien aux proches aidants, servent de support à un jury citoyen, organisé dans le cadre de la stratégie gouvernementale « Agir pour les aidants ». L'Odas a donc accompagné la CNSA dans cette organisation, en réalisant notamment les 11 présentations





synthétiques des initiatives expertisées à l'attention des membres de jury et en participant à l'animation des deux webinaires proposés aux porteurs des projets retenus et aux proches aidants sélectionnés comme membres du jury, ainsi qu'au jury final.

Trois initiatives ont été distinguées par le jury :

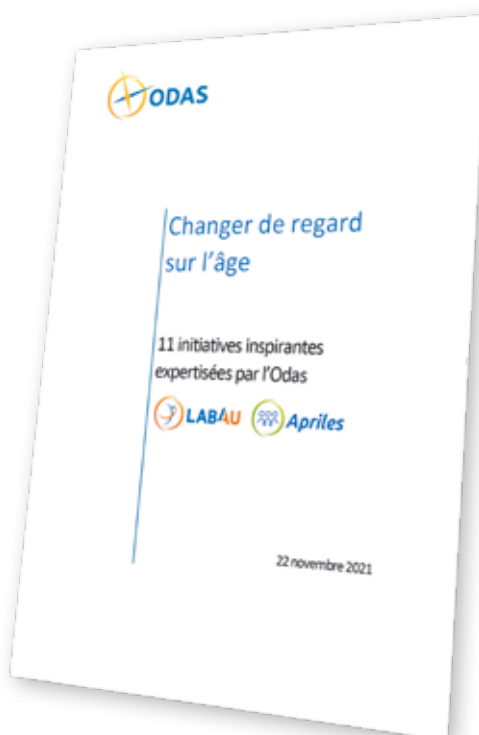
- › **Le bus des Aidants**, porté par l'association des aidants d'Occitanie (catégorie « se reconnaître comme aidants ») ;
- › Le dispositif de relayage « **Bulle d'Air** », porté par la MSA Alpes-du-Nord et Laser Emploi (catégorie « repérage et prévention par les services à domicile ») ;
- › Les **ateliers Ciné-répét**, portés par l'association Jeunes Aidants Ensemble (catégorie « jeunes aidants »).

Un coup de cœur a également été décerné à l'Ouort de Benevent (jardin collaboratif) porté par l'association Bien chez Soi (catégorie « repérage et prévention par les services à domicile »).

Par ailleurs, la Caisse nationale d'assurance vieillesse a également sollicité l'Odas pour sélectionner parmi

les initiatives expertisées depuis près de 16 ans par Apriles et plus récemment par le Lab'AU, celles qui lui semblaient les plus prometteuses pour répondre aux priorités de la politique d'action sociale engagée par l'Assurance retraite et les caisses de l'interrégime. Onze initiatives (ayant toutes bénéficié de la méthodologie d'expertise de l'Odas et récemment mises à jour pour les plus anciennes) ont été réunies au sein d'un recueil diffusé auprès des administrateurs de la Cnav. Elles illustrent, par leur diversité, la créativité des territoires, qu'elles concernent l'habitat, les loisirs, les usages numériques, la mobilité, le développement durable, qu'elles soient localisées en zone urbaine ou rurale, qu'elles soient portées par des institutions, des associations, des collectifs de citoyens, qu'elles s'adressent à quelques dizaines ou plusieurs milliers de personnes. Elles ont toutes en commun de contribuer à prévenir la perte d'autonomie, en participant au

repérage des plus fragiles, en encourageant les liens intergénérationnels et en favorisant la participation citoyenne de nos aînés.



## TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS PROBANTES

## Thématique JEUNES AIDANTS

02/03/21	JADE (91)	Ateliers artistique-répét
----------	-----------	---------------------------

## Thématique REPÉRAGE ET PRÉVENTION PAR LES SERVICES À DOMICILE

07/2021	Centre FERON VRAU (59)	Plateforme numérique d'entraide bénévole
07/2021	Association Bien chez soi (05)	Jardin intergénérationnel L'Ouort de Benevènt - lieu ouvert à tous qui contribue au repérage et à l'accompagnement des aidants
09/2021	MSA Alpes du Nord-Laser emploi (38)	Bulle d'Air - dispositif de relayage

## Thématique SE RECONNAÎTRE COMME AIDANTS

02/2021	Autonomie Paris-Saint Jacques - M2A Paris Centre (75)	Centr'aider - ensemble d'outils (cartographie, guide, clip vidéo) et d'animations (ateliers d'information en mairies) favorisant la reconnaissance des aidants (par eux-mêmes, par les professionnels)
03/2021	UDAF 44	Plateforme d'informations Aidants 44
03/2021	CLIC Pays des Gaves (65)	Point ressource aidants et émission radio hebdomadaire consacrée aux aidants (témoignages, informations)
04/2021	Malakoff Humanis (33)	La Ressourcerie - tiers lieu
07/2021	Association des aidants d'Occitanie (34)	Bus des aidants
09/2021	Maison des aidants Porte de Cévennes	Programme accompagnement/formation délocalisée BAIA (07/21 --> CIDFF 67)
09/2021	CDCA 30	Dessine moi un aidant - démarche de design social

# VALORISATION ET PROMOTION DES RECOMMANDATIONS DE L'ODAS ET DES EXPÉRIENCES NOVATRICES

# 3

L'Odas est régulièrement sollicité pour des auditions, par des cabinets ministériels, ou par des commissions du Parlement. De même, les grandes institutions comme le Conseil d'État, la Cour des comptes ou l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), engagent souvent leurs enquêtes dans le domaine social par une consultation de l'Odas. L'Odas contribue aussi à des missions confiées par le gouvernement, comme la mission confiée à Monsieur Denis PIVETEAU sur la perte d'attractivité des métiers du social et du médico-social. Par ailleurs, l'Odas intervient régulièrement à la demande de ses adhérents ou encore d'organismes de formation (École de la Protection de l'enfance dont l'Odas est partenaire, Initiatives, Faculté Libre d'études politiques et en économie solidaire...).

Afin d'exercer une influence sur les stratégies et pratiques, l'Odas doit aussi pouvoir faire connaître ses constats et recommandations plus directement vers les acteurs locaux. C'est pourquoi la diffusion des recommandations de l'Odas, à travers ses propres publications et la participation à des manifestations nationales ou locales, a toujours été l'une de ses principales préoccupations.

L'année 2021 s'illustre sur le terrain de la communication avec différents supports (I). Son souci de voir se généraliser certaines pratiques favorisant la cohésion sociale a conduit l'Odas à poursuivre l'engagement très actif dans l'essaimage de « la Journée citoyenne » et à prendre une nouvelle initiative : « la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité (II) ».



## I. LES VOIES DE LA DIFFUSION

### I.1. Les publications (print et web)

Outre les publications relatives aux études (cf. première partie, I.1 et I.6), le rapport d'activité 2020 a fait l'objet d'une mise en page et d'une impression à très large diffusion.



Par ailleurs, après une première étude réalisée en 2018 par La Banque Postale et consacrée aux seuls Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), une nouvelle publication réalisée en partenariat avec l'Odas s'intéresse également au soutien à domicile, où vit la majorité des personnes âgées, ainsi qu'à la notion d'accompagnement qu'il paraît urgent de favoriser.

La première partie livre une analyse détaillée de la population des personnes âgées, des lieux de résidence, du poids de la dépendance et des dispositifs d'aides. La seconde traite plus spécifiquement des EHPAD, de leur actualité réglementaire, particulièrement riche dans le contexte de la crise sanitaire et de leur situation financière.

Néanmoins, le "mur démographique", représenté par l'augmentation sans précédent du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans, ne pourra être affronté sans une profonde transformation du regard sur l'âge.

Cette publication, dans la série "Accès Territoires" de La Banque Postale, a fait l'objet d'une présentation commune à la presse le 8 décembre. Elle est librement téléchargeable à partir du site internet de l'Odas ou de celui de La Banque Postale.

### I.2. Les manifestations

L'Odas est régulièrement sollicité pour partager ses connaissances et ses analyses, dans le cadre de journées d'études, de congrès, d'instances participatives ou encore de formations. Il en résulte des interventions sur les différents sujets abordés dans ses travaux : la protection de l'enfance, le soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'insertion, le travail social, l'engagement des habitants, le développement social, le rôle des collectivités locales, l'innovation, la citoyenneté... L'Odas privilégie les demandes formulées par ses adhérents.

C'est ainsi, par exemple, qu'il accompagne le Conseil du bien vivre-ensemble de la ville d'Antony. Cette instance rassemble régulièrement l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et confessionnels de la commune afin de faire connaître les réalisations dans le domaine de la cohésion sociale, de soutenir des projets, de favoriser des approches transversales et de susciter des initiatives nouvelles. Par ailleurs, l'Odas a été partenaire de plusieurs manifestations d'envergure nationale ou locale : conférence « Habitats inclusifs, intermédiaires, alternatifs : pratiques et enjeux, réalités locales et nationales » (I.3.1.) ; XIVe Assises nationales de la protection de l'enfance – « Un méta-besoin de sécurité » (I.3.2.) ; Bilan plan pauvreté en Occitanie (I.3.3.) ; Droits de l'Enfant et Contentieux Familial (I.3.4).

#### I.3.1. Conférence « Habitats inclusifs, intermédiaires, alternatifs : pratiques et enjeux, réalités locales et nationales »

Le 11 février, seize ans jour pour jour après la promulgation de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'Odas intervenait dans le cadre du colloque en visioconférence « Habitats inclusifs, intermédiaires, alternatifs : pratiques et enjeux, réalités locales et nationales » organisé par l'Unité HADéPaS de l'Institut Catholique de Lille.

Plusieurs acteurs nationaux et régionaux, professionnels et académiques, ont discuté de leurs constats, de leurs projets et des difficultés rencontrées pour replacer l'habitat au cœur des préoccupations de tous, comme soutien et environnement d'une participation citoyenne renouvelée. L'Odas est intervenu sur les enseignements issus des expertises conduites dans le cadre de l'appel à contribution habitat inclusif du Lab'AU.

#### I.3.2. XIVe Assises nationales de la protection de l'enfance – « Un méta-besoin de sécurité »

Les Assises de la protection de l'enfance sont organisées par la société éditrice et de formation, Action

Sociale, en collaboration avec l'Odas et les nombreux membres du comité de pilotage de cette manifestation.

En 2021, la XIV<sup>ème</sup> édition a pu se tenir, en présentiel et en webinaire, les 28 et 29 juin à Nantes sur le thème « Tout petits, jeunes enfants, ados, jeunes majeurs... Un méta-besoin de sécurité ».

La crise sans précédent que traverse notre monde bouleverse tous nos repères et accroît notre vulnérabilité. Concernant la protection de l'enfance, elle a mis en exergue faiblesses du dispositif mais renforce aussi la volonté des professionnels et des institutions d'agir plus efficacement. C'est le moment où les besoins fondamentaux de l'enfant et tout particulièrement le « méta-besoin » de sécurité pourraient constituer la boussole de chacun et le lien fédérateur entre tous. De quoi parle-t-on ? Comment faire ?

L'Odas a réalisé une nouvelle enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur les pratiques de la protection de l'enfance dont les principaux résultats ont été présentés lors de cette manifestation (cf. supra – Première partie - Etudes et recherches-actions – I.4). Le compte-rendu de ces Assises nationales a été publié dans le bulletin de la protection de l'enfance (BPE) dans son édition hiver 2021-2022 (n° 124-127).

### I.3.3. Bilan plan pauvreté en Occitanie

Rendez-vous régulier en Occitanie, la conférence régionale des acteurs de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a pu être organisée à Albi, au sein de l'École des mines, le 28 octobre. Elle revêtait un caractère particulier cette année, car il s'agissait de dresser un bilan avant la définition éventuelle de nouvelles orientations nationales en 2022.

La conférence a permis de présenter les actions réalisées par les partenaires publics associatifs, de partager les expériences, de débattre de leurs résultats et de dresser des perspectives pour les mois à venir. Ateliers de travail, tables-rondes, théâtre forum, l'évènement était riche et a contribué à créer et à multiplier les échanges.

L'Odas a animé deux ateliers et a apporté son regard.

Le premier portait sur « *Lien social, humanisme et fraternité : les enjeux d'avenir pour la cohésion de notre société* ».

En effet, les dispositifs publics, notamment de soutien financier aux personnes en situation de pauvreté, semblent voués à l'échec sans une prise en compte par chacun de l'indispensable lien social à nouer entre toutes et tous, à l'échelle de la famille, du voisinage, du quartier, de l'association et de la commune. Cette solidarité de proximité, faite d'humanisme et de fraternité, qui se nourrit aussi de réciprocité dans la conviction que personne n'est trop pauvre pour ne rien avoir à partager, est essentielle pour assurer la cohésion sociale et éviter de faire de nos concitoyens des personnes réduites à des ayants-droits.

Le second atelier, animé avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), portait sur la « *perception monétaire de la pauvreté à la prise en compte des conditions de vie et de la précarité* ».

L'Odas a développé sa vision de la question sociale, dans ses trois dimensions : économique, relationnelle (effet de l'affaiblissement des liens sociaux) et identitaire (aléa des repères partagés et effacement du projet collectif), élargissant le propos sur le sujet des marqueurs de la pauvreté et des leviers pour agir.

### I.3.4. Droits de l'Enfant et Contentieux Familial

Le 22 octobre, le comité de sauvegarde de l'enfance du Biterrois organisait, au palais des congrès de Béziers, une journée de réflexion et de débat sur le thème « Droits de l'enfant et contentieux familial » animée par l'Odas.

Sont intervenus, entre autres, Dominique Attias (avocate spécialiste du droit des personnes, du droit des mineurs et des violences contre les femmes), Josiane Bigot (magistrate à la Cour d'appel de Colmar et Présidente de la CNAPE) et Philippe Fabry (formateur à l'IRTS de Paris Ile-de-France, expert en travail social). Pour mémoire, ce dernier avait été invité fin 2020 à l'Odas pour livrer son analyse sur les effets du confinement sur la protection de l'enfance, lors de la réunion du comité de pilotage de la recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance ».



## II. PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA FRATERNITÉ

Le traitement des difficultés sociales est indispensable mais insuffisant pour répondre aux besoins sociaux. L'affaiblissement des liens sociaux et des repères partagés fragilise non seulement les personnes en difficulté mais également les réponses sociales. Il menace fondamentalement la cohésion de la société. C'est pourquoi, depuis plus de vingt-cinq ans, l'Odas s'est engagé dans la promotion des valeurs qui rassemblent, en invitant à revitaliser la valeur républicaine de fraternité et à développer la citoyenneté. Cette préoccupation est cohérente avec la nécessité d'engager des logiques de prévention globale. D'autant que « la société du bonheur individuel et du malheur collectif » (Jean Viard) a atteint ses limites. En effet, cette orientation fait porter à l'action publique plus qu'elle ne le peut réellement. Surtout, elle fait peser sur l'avenir de la cohésion de la société de lourdes hypothèques. Il s'agit surtout de retrouver une manière d'être ensemble, de faire société.

Ainsi, différentes initiatives ont été prises : charte de la fraternité signée par les Maires, « la fraternité, grande cause nationale » confiée en 2004 par le Premier ministre d'alors ; les ateliers du vivre-ensemble... Puis, plus récemment : l'essaimage de la Journée citoyenne depuis 2015 et la création de la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité en 2021.

Mettre en lien et fédérer les acteurs, faire connaître et convaincre, le rôle de l'Odas est aussi d'outiller les acteurs locaux, en concevant souvent de manière participative et en organisant la diffusion des outils pertinents initiés localement.

### II.1. L'essaimage de la Journée citoyenne

Depuis 2015, l'Odas s'est engagé dans l'essaimage de la Journée citoyenne et porte le Réseau des communes qui ont adopté cette démarche (journeecitoyenne.fr). Plus de 2 500 communes, de toutes tailles, portent cette initiative. Chaque année, leurs habitants y consacrent une journée pour réaliser ensemble des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés. Cela peut aller de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de rénovation d'équipements, de valorisation de l'histoire et du patrimoine, à des projets associatifs, culturels, éducatifs ou tout simplement ludiques. Il s'agit de faire ensemble pour mieux vivre ensemble en permettant à chaque habitant volontaire, quels que soient son âge, son sexe, ses origines ou ses aptitudes, de devenir acteur pour sa collectivité.

Après un ralentissement fort en 2020 du fait de la crise sanitaire, avec l'annulation de l'ensemble des Journées citoyennes prévues le 25 mai (date de référence nationale) la dynamique a repris partiellement en 2021. Mais, une fois n'est pas coutume, compte tenu de la crise et de ses impacts sur l'organisation d'un tel événement visant à rassembler largement la population,

le collectif Journée citoyenne, porté par l'Odas, a décidé de fixer exceptionnellement la date nationale officielle au samedi 25 septembre. Comme on pouvait le craindre, du fait des contraintes sanitaires (limitation des brassages et des rassemblements, port du masque obligatoire...), la Journée citoyenne a perdu en partie sa dimension conviviale en 2021. Cela s'est traduit par une baisse de la participation des habitants de 25% à 50% dans l'ensemble des communes participantes.

#### II.1.1. Le rôle de l'Odas

En 2021, l'Odas a poursuivi son engagement pour le développement de la Journée citoyenne avec le soutien de La Banque Postale, d'EDF, de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA), de Transdev, et avec le partenariat de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).

Concrètement, cet engagement est réalisé dans le cadre du Réseau des communes en Journée citoyenne, coordonné par l'Odas, avec les objectifs suivants :

- ▶ Favoriser l'essaimage de la Journée citoyenne sur l'ensemble du territoire national dans le respect des principes fondateurs ;
- ▶ Développer un réseau des villes organisatrices de la Journée citoyenne, afin de permettre l'échange d'expériences et de valoriser les élus.

Cette année encore, ce travail de diffusion de la Journée citoyenne n'a pas pu suivre son rythme habituel en raison de la crise sanitaire. De nombreuses communes intéressées par l'organisation de la Journée citoyenne ont contacté l'Odas, mais les incertitudes sur les conditions d'organisation d'événements rassemblant du public ont découragé beaucoup d'entre elles d'organiser leur première édition en 2021.

#### II.1.2. La promotion de la Journée citoyenne

L'Odas a poursuivi son travail de plaidoyer auprès de nombreux responsables politiques locaux et nationaux, d'élus et de professionnels, afin de poursuivre l'essaimage de la Journée citoyenne. Par ailleurs, afin de faire connaître cette initiative auprès du grand public, les relations presse ont été maintenues, contribuant ainsi à la publication d'environ deux cents articles et reportages, principalement dans la presse locale.

Le 8 juin, l'Odas et Mulhouse Alsace Agglomération organisaient le 2e congrès national des Journées citoyennes en visioconférence. Dans une première partie, Fabian Jordan est revenu sur l'histoire et sur les principes fondamentaux de la Journée citoyenne. La seconde partie était consacrée à la présentation par des ambassadeurs de bonnes pratiques pour adapter la Journée citoyenne au contexte de crise sanitaire. Puis, une large place a été laissée aux échanges avec les congressistes dont beaucoup ont multiplié les témoignages enthousiastes sur les bénéfices de cette journée. Si l'édition de 2020 a dû être annulée en raison du contexte sanitaire, nombre de communes sont

parvenues à organiser une Journée citoyenne en 2021, avec des mesures de protection et des jauges limitées. Le congrès a été l'occasion de distiller des conseils pratiques aux maires qui souhaitaient se lancer. C'est aussi au cours de ce congrès qu'une motion a été adoptée pour la création d'une Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité (cf. infra).

Par ailleurs, l'Observatoire s'appuie chaque année sur sa participation à des manifestations nationales et locales. C'est ainsi que l'Odas a participé au congrès de l'Association des maires du département du Haut-Rhin le 2 juillet, avec l'animation d'un débat entre le Président de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), le Président de l'agglomération de Mulhouse (fondateur de la Journée citoyenne), un représentant d'Electricité de France (EDF) sur le rôle des acteurs locaux pour promouvoir la citoyenneté. A cette occasion, une nouvelle convention de partenariat entre EDF et l'Odas a été signée.

Après un an d'absence dû à l'annulation de l'événement, la Journée citoyenne renouait avec le Salon des maires en 2021, avec les désormais traditionnelles « Heures citoyennes » organisées sur les stands de partenaires (La Banque Postale, EDF et Transdev). L'équipe du Réseau des communes en Journée citoyenne et des élus ayant l'expérience de la Journée citoyenne étaient mobilisés pour présenter la démarche et répondre aux questions des participants. Sur le stand de Transdev, l'équipe a été interviewée dans le cadre d'un podcast diffusé en direct.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs multiples interventions, les membres de l'Odas font toujours régulièrement référence à la Journée citoyenne pour illustrer leur propos et pour assurer sa promotion.

### II.1.3. L'accompagnement à la mise en œuvre de la Journée citoyenne

Le travail d'accompagnement à la mise en œuvre d'une Journée citoyenne dans les territoires est confié aux « ambassadeurs ». Ils sont intervenus près d'une cinquantaine de fois lors de réunions de présentation auprès des habitants, et lors d'accompagnement auprès d'équipes municipales. Ils ont, par ailleurs, été régulièrement sollicités au téléphone par des communes intéressées ou souhaitant s'appuyer sur leur expertise.

L'équipe de l'Odas participe également à cet accom-

pannement, en tenant au niveau national une permanence téléphonique et une boîte mail dédiées. Elle peut ainsi répondre aux questions des organisateurs et potentiels organisateurs de la Journée citoyenne et mettre à leur disposition des outils pour sa mise en œuvre. Elle les met également en relation avec des ambassadeurs et avec des communes de leur région ayant déjà organisé une Journée citoyenne. Ainsi, en 2021, les membres de l'équipe ont répondu à près de 120 sollicitations de communes ou associations.

Enfin, pour outiller les communes, associations et collectifs organisateurs de la Journée citoyenne, l'Odas réalise et met à disposition des outils méthodologiques et de communication (supports pour la logistique, courriers types, kit communication, films et documents de présentation, guide, fiches pratiques, fil rouge d'intervention...), conçus en s'appuyant sur l'expérience des ambassadeurs. En 2021, une fiche pratique a été réalisée pour apporter des réponses aux interrogations des communes concernant l'appli-

cation éventuelle des dispositions relatives au pass sanitaire et faire connaître les retours d'expériences et les bonnes pratiques de communes ayant organisé leur Journée citoyenne malgré les contraintes sanitaires. Les courriers à personnaliser ont par ailleurs été adaptés au contexte sanitaire.

### II.2. La Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité, année Beta.

Lors du Congrès national des Journées citoyennes du 8 juin (cf. supra), un appel a été lancé par les congressistes en faveur de l'organisation d'une Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité (JNCF). La date de cette première journée a été fixée au samedi 25 septembre 2021 (date nationale officielle de la Journée citoyenne).

Durant cette journée, les communes de France étaient invitées à organiser ou soutenir toutes les actions ouvertes mobilisant les habitants, quelles que soient leurs générations ou leurs cultures. Cette démarche, laissée à l'initiative de chaque commune ou de chaque association, peut s'inspirer des Journées citoyennes, mais aussi de toutes les expériences locales, avec pour principal objectif d'obtenir la plus grande mobilisation des habitants.



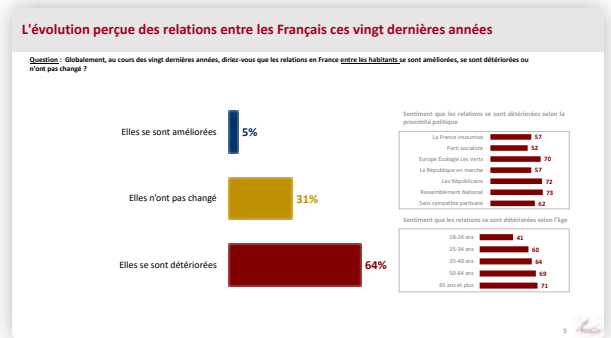


déclare prête à échanger et agir davantage avec les autres. Et ce, même pendant la crise sanitaire. Constamment reconnue, la figure du maire est l'une des clés de résolution de ce paradoxe. Grâce à ses liens de proximité avec les habitants, il peut concrètement agir pour favoriser le développement des liens sociaux.

L'organisation de cette Journée Nationale est coordonnée par l'Odas qui est parvenu, dès le mois de juin, à réunir la quasi-totalité des associations de maires ainsi que de grandes fédérations associatives et des entreprises<sup>3</sup>, toutes décidées à faire de cette Journée le point de départ d'un élan d'union nationale et de fraternité. Le 11 juin, ce collectif, réuni autour de valeurs communes, lançait un appel à tous les maires et responsables associatifs afin qu'ils organisent « le 25 septembre 2021 une mobilisation sans précédent de tous nos concitoyens, autour d'une Journée Nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité, point de départ d'un mouvement qui devra s'enraciner dans la durée ».

Durant l'été, l'équipe de l'Odas a créé et alimenté un site internet dédié (jncf.fr). On y trouve la présentation de la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité, une boîte à idées (« Que faire le 25 septembre ? »), un kit communication et un dossier de presse.

Le 9 septembre, afin d'informer et de convaincre l'opinion publique de l'utilité et de la faisabilité de la démarche, l'Odas a présenté en conférence de presse une enquête d'opinion réalisée à sa demande par l'Ifop, sur le regard des Français sur l'évolution des liens sociaux en France. Cette enquête dresse un constat régulièrement partagé : alors que la méfiance entre habitants augmente, une part croissante de nos concitoyens se



Le 25 septembre, plusieurs centaines de communes et d'associations ont organisé un ou plusieurs événements à l'occasion de la première Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité. L'objectif est de permettre, à travers cette initiative, l'extension d'une dynamique sans précédent en faveur de la citoyenneté et de la fraternité. Au-delà des acteurs déjà engagés dans cette démarche, le partenariat devrait s'élargir progressivement à toutes les organisations qui œuvrent aussi à la promotion de la fraternité ou à toutes celles qui agissent en ce sens.

3. AMF, AMRF, APVF, France Urbaine, Ville et Banlieue, Villes de France. ADMR, ANDASS, FEHAP, FNADEPA, FNADEPAPE, Fondation de l'Islam de France, Labo de la Fraternité, Ligue de l'enseignement, Mutualité Française, Nexem, Pacte Civique, RENESS, Société philanthropique, UNAF, UNAPEI, UNIOPSS, Voisins solidaires. Bati-gère, Crédit coopératif, Edenred, La Banque Postale, Transdev.





Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 971-200041507-20230626-2023\_CC5SPICV77-DE



**CLARIFIER** les évolutions sociales  
**ADAPTER** l'action publique

250 bis Boulevard Saint Germain  
75007 Paris

01.44.07.02.52  
<https://www.odas.net>  
[secretariat@odas.net](mailto:secretariat@odas.net)



# STATUTS

## **TITRE I FORME - OBJET – DENOMINATION SIEGE – DUREE**

### Article 1er - FORME

Il existe entre les fondateurs soussignés et toutes les personnes qui, remplissant les conditions requises, auront adhéré ultérieurement aux statuts, une association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 et par les présents statuts.

### Article 2 - OBJET

L'Association a pour objet de soutenir les efforts d'adaptation et de modernisation des politiques sociales des collectivités publiques et autres institutions en favorisant l'échange d'informations et d'expériences.

Les actions engagées pour la réalisation de cet objet portent sur la connaissance et l'évaluation des politiques sociales dans l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités.

Ces actions portent également sur l'évaluation des outils mis en oeuvre pour réaliser ces politiques et la recherche et la promotion de moyens nouveaux d'intervention.

### Article 3 - MOYENS D'ACTION

L'association réalise son objet :

- 1– par la mise à disposition des collectivités publiques, d'outils d'aide à la décision, et par la réalisation d'études
- 2– par l'organisation de rencontres sous la forme de séminaires, colloques, congrès, conférences,
- 3– par toutes publications en rapport avec l'objet de l'association,
- 4– par l'organisation d'échanges internationaux sous diverses formes.

### Article 4 - DENOMINATION

La dénomination de l'association est : O.D.A.S. OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

### Article 5 - SIEGE

Le siège social de l'association est fixé au 250, boulevard Saint-Germain, Paris 7ème

### Article 6 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

---

## **TITRE II STRUCTURE DE L'ASSOCIATION CONDITIONS D'ADMISSION**

### **Article 7 - STRUCTURE GENERALE DE L'ASSOCIATION**

Pour répondre à l'objectif qu'elle s'est fixée, l'association est constituée de membres actifs.

Les membres sont :

- des collectivités territoriales qui adhèrent en tant que personnes morales et sont représentées par des personnes physiques y exerçant des fonctions électives régulièrement désignées à cet effet,
- des associations qui adhèrent en tant que personnes morales et sont représentées par des personnes physiques régulièrement désignées à cet effet,
- des entreprises publiques ou privées qui adhèrent en tant que personnes morales et sont représentées par tout délégué qu'elles désignent à cet effet,
- des représentants des administrations de l'Etat, des établissements publics concernés par l'action, désignés dans les formes prévues par leurs statuts,
- des personnalités qualifiées, agréées comme telles par le Conseil d'administration parmi les personnalités reconnues pour leur action dans le domaine de l'optimisation des politiques sociales

### **Article 8 - CONDITIONS D'ADMISSION**

Le Conseil d'administration enregistre les adhésions des nouveaux membres en s'assurant qu'il n'y existe pas d'opposition justifiée.

### **Article 9 - COTISATIONS**

Les membres apportent une contribution financière au fonctionnement de l'association, contribution dont le montant est arrêté par l'Assemblée générale.

Les membres qui souhaiteraient démissionner, doivent en aviser par écrit le Président du Conseil d'administration six mois à l'avance afin de permettre leur remplacement ; en conséquence, toute démission formulée postérieurement au 30 juin de l'exercice entraîne l'obligation de paiement de l'exercice suivant.

### **Article 10 - RADIATIONS**

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- la disparition de la personne morale ou le décès de la personne physique,
- le non paiement de la cotisation constaté à la date du 30 juin de l'exercice est considéré comme une démission.

Le Conseil d'administration peut, en outre, prononcer la radiation d'un membre pour manquement à l'éthique de l'association ou pour tout autre motif grave et ce, après que le membre concerné ait été invité à présenter ses explications.

## **TITRE III ADMINISTRATION**

### **Article 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est administrée par un Conseil d'administration constitué au maximum de 50 membres. L'Assemblée générale de l'association désigne parmi les membres actifs, collège par collège, sur proposition du bureau sortant, les administrateurs suivants : 25 au titre des collectivités territoriales, 25 au titre des administrations de l'Etat, des établissements publics et associations, des entreprises, des personnalités qualifiées.

Le président du Conseil d'orientation est membre de droit du Conseil d'administration.

La durée des fonctions de membre du Conseil d'administration est de quatre années ; elle expire le jour de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire tenue dans la quatrième année suivant leur nomination.

Les membres du Conseil d'administration sont rééligibles.

En cas de vacances, le Conseil d'administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale.

Les fonctions de membres de Conseil d'administration sont gratuites.

### **Article 12 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration arrête chaque année le programme général d'activité sur proposition du Conseil d'orientation et le budget de l'Association sur proposition du Délégué général.

Le Conseil statue, sur l'admission ou la radiation des membres dans le respect des présentes dispositions.

### **Article 13 - REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que nécessaire sur convocation du président ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant, si nécessaire, prépondérante.

Le secrétariat est assuré par le Délégué général.

Les membres du Conseil d'administration peuvent se faire représenter.

### **Article 14 - BUREAU**

Le Conseil d'administration peut désigner parmi ses membres, un Bureau, composé au minimum et dans la limite d'un tiers des effectif du Conseil d'administration, d'un Président, de quatre Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier.

Le Trésorier est choisi parmi les membres "Entreprises".

Le Président est le représentant légal de l'association auprès des tiers pour tous les actes de la vie civile.

Le Trésorier est chargé de tenir ou de faire tenir sous sa surveillance les comptes de l'association ; il effectue tout paiement et reçoit toute somme ; il peut procéder en outre, avec l'autorisation du Conseil, au retrait, au transfert et à l'aliénation de tous biens et valeurs.

Le Président et le Trésorier ont tous pouvoirs pour faire ouvrir tous comptes dans toutes banques, bureaux de chèques postaux et caisses d'épargne au nom de l'association et confier sous leur responsabilité, délégation de signature à toutes personnes de leur choix pour gérer ces comptes.

## **TITRE IV CONSEIL D'ORIENTATION**

### **Article 15 - ROLE DU CONSEIL D'ORIENTATION**

Un Conseil d'orientation - contribue à la réalisation de l'objet de l'association en proposant les actions à entreprendre, en contrôlant leur exécution dans le respect des règles fixées par le Conseil d'administration de l'association.

### **Article 16 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ORIENTATION**

Ce Conseil d'orientation est composé de dix personnalités reconnues pour leur compétence et leur connaissance des politiques sociales,  
Sa composition est arrêtée par le Conseil d'administration qui désigne son président

### **Article 17 - REUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION**

Le Conseil d'orientation se réunit chaque fois que nécessaire sur convocation de son président. Le secrétariat est assuré par le Délégué général.

## **TITRE V COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Article 18 – COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Un Commissaire aux comptes et un suppléant, choisis sur la liste des Commissaires inscrits à la Compagnie des commissaires aux comptes, sont nommés par l'Assemblée générale.  
Ils ont pour mission d'assurer le contrôle des comptes de l'association selon des modalités analogues à celles des Commissaires de sociétés.

## **TITRE VI ASSEMBLEES GENERALES**

### **Article 19 - NATURE DES ASSEMBLEES, CONVOCATIONS**

Les membres actifs se réunissent en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'extraordinaires lorsqu'une décision se rapporte à une modification des statuts, et d'ordinaires dans les autres cas.

Les convocations sont faites au moins trente jours à l'avance par lettre individuelle adressée à chaque membre et comporte l'ordre du jour dressé par le Conseil d'administration ou par le Bureau.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'un des Vices-Présidents ou par un membre désigné par l'Assemblée.

Il est dressé une feuille de présence signée par les membres de l'association en entrant en séance et certifiée par le Président de séance et deux assesseurs désignés par l'Assemblée.

Chaque membre actif a droit à une voix et à autant de voix supplémentaires qu'il représente de membres de l'association dans la limite de trois mandats maximum.

### **Article 20 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'Assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an.

Elle peut être convoquée en dehors de cette réunion annuelle par le Conseil d'administration lorsqu'il le juge utile ou à la demande du quart au moins des membres actifs.

L'Assemblée générale ordinaire :

- entend le compte-rendu d'activité et le rapport moral sur le fonctionnement administratif et juridique de l'association présenté par le Conseil d'administration ou, exceptionnellement, par le Président,
- entend le rapport financier du Trésorier qui soumet le bilan à son approbation,
- entend le rapport du Commissaire aux comptes,
- donne quitus à ses mandants sur la gestion et sur les comptes,
- fixe le montant des cotisations des membres de l'association sur proposition du Conseil d'administration.

L'Assemblée nomme les membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée peut procéder pour quatre ans à la nomination d'un Président d'honneur, associé aux travaux du Conseil d'administration et du bureau.

L'Assemblée désigne un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant dans les conditions prévues à l'article 18 ci-avant.

L'Assemblée générale ordinaire autorise toutes opérations immobilières nécessaires à la réalisation de l'objet social et, d'une manière générale, délibère sur toutes questions d'intérêt général et sur toutes celles qui lui sont soumises par le Conseil d'administration, à l'exception de celles comportant une modification des statuts.

L'Assemblée générale ordinaire peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres actifs présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### Article 21 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale extraordinaire doit être composée des deux tiers des membres actifs.

Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée est convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle dans la forme prévue à l'article 19 ci-dessus, et lors de cette seconde réunion elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### Article 22 - PROCES VERBAUX

Les délibérations des Assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par le Président de l'Assemblée et les assesseurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par le Délégué général s'il en a la délégation

### TITRE VII DELEGUE GENERAL

#### Article 23- DELEGUE GENERAL

Un Délégué général assure le fonctionnement permanent de l'Association.

Il est nommé par le Conseil d'administration.

Le Délégué général agit dans le cadre du budget qui a été arrêté et selon les orientations données par le Conseil d'administration.

Il peut recevoir toute délégation de pouvoir pour assurer tout acte de gestion courante de l'Association.

Il a l'initiative, dans le respect des statuts, d'organiser les réunions qui lui paraissent répondre aux besoins de l'Association.

## **TITRE VIII RESSOURCES DE L'ASSOCIATION**

### **Article 24- RESSOURCES**

Alinéa 1 : Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations annuelles des membres,
- les produits des activités réalisées par l'Observatoire,
- les dons et libéralités,
- toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Alinéa 2 : L'association peut accueillir par voie de détachement ou de mise à disposition des personnels provenant de la fonction publique

## **TITRE IX EXERCICE SOCIAL – DISSOLUTION – LIQUIDATION**

### **Article 25 –EXERCICE SOCIAL**

L'exercice coïncide avec l'année civile. Les comptes sociaux sont soumis pour approbation à l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article 20 ci-dessus.

### **Article 26 – DISSOLUTION**

La dissolution anticipée de l'association ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire dont les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers présents ou représentés.

### **Article 27 – LIQUIDATION**

Après le vote de la dissolution, l'Assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif. Le produit net de la liquidation est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901 à une association ayant un objet similaire choisi par l'Assemblée générale extraordinaire.

13 octobre 2016



Christophe BECHU  
Président

Cédric LELOUP  
Trésorier

